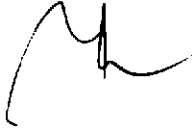


|   
Département des Travaux publics du Canton du Valais  
Service des Routes Nationales  
Commune de Sierre

---

Concours d'idées pour l'aménagement du  
site de Géronde à Sierre (VS)

**RAPPORT DU JURY**

## SOMMAIRE

---

<b>1.</b>	<b>INDICATIONS GENERALES</b>	page 4
<b>1.1</b>	<b>Organisation du concours</b>	
1.1.1	Participants	
<b>1.2</b>	<b>Jury</b>	4
1.2.1	Composition du jury	
1.2.2	Assistance à l'organisateur	
1.2.3	Secrétariat	
<b>1.3</b>	<b>Inscription au concours</b>	6
<b>1.4</b>	<b>Réponses aux questions</b>	6
<b>2.</b>	<b>PROBLEMES POSES AUX CONCURRENTS</b>	7
<b>2.1</b>	<b>Site</b>	7
<b>2.2</b>	<b>Objectifs</b>	8
<b>2.3</b>	<b>Réflexions à propos du jugement</b>	e
<b>3.</b>	<b>DEROULEMENT DU JUGEMENT</b>	10
<b>3.1</b>	<b>Projets remis</b>	10
<b>3.2</b>	<b>Délibérations</b>	11
<b>3.3</b>	<b>Examen préalable</b>	11
<b>3.4</b>	<b>Recevabilité</b>	11
3.4.1	Au jugement	
3.4.2	A l'attribution des prix	
<b>3.5</b>	<b>Examen des projets</b>	12

<b>3.6</b>	<b>Premier tour d'élimination</b>	page 12
	Projet No 1 24 81 69	
	Projet No 2 17 10 25	
	Projet No 4 07 62 75	
	Projet No 6 90 08 30	
	Projet No 8 00 00 00	
	Projet No 9 43 62 62	
	Projet No 13 63 09 21	
	Projet No 15 51 50 54	
	Projet No 17 58 69 61	
	Projet No 19 63 95 21	
	Projet No 22 60 47 50	
	Projet No 23 63 34 90	
	Projet No 24 09 70 03	
	Projet No 25 30 00 00	
	Projet No 26 20 10 20	
	Projet No 27 51 10 86	
	Projet No 28 12 99 21	
	Projet No 30 16 00 61	
	Projet No 31 90 20 01	
	Projet No 35 22 10 27	
	Projet No 36 33 00 33	
	Projet No 37 69 69 69	
	Projet No 38 47 11 12	
<b>3.7</b>	<b>Deuxième tour d'élimination</b>	39
	Projet No 3 01 31 00	
	Projet No 10 87 58 16	
	Projet No 11 21 49 14	
	Projet No 14 11 11 11	
	Projet No 16 34 50 67	
	Projet No 20 75 39 01	
	Projet No 32 52 35 00	
	Projet No 33 39 87 51	
	Projet No 34 08 19 90	
<b>3.8</b>	<b>Analyse des projets restants</b>	49
	Projet No 5 57 64 28	
	Projet No 7 12 22 23	
	Projet No 12 12 34 51	
	Projet No 18 64 14 26	
	Projet No 21 24 57 89	
	Projet No 29 40 80 09	
	Projet No 39 00 12 34	
<b>4.</b>	<b>CLASSEMENT</b>	61
<b>5.</b>	<b>ATTRIBUTION DES PRIX</b>	63
5.1	Projets classés	
5.2	Projets éliminés au deuxième tour	
<b>6.</b>	<b>RECOMMANDATIONS DU JURY</b>	64
6.1	Proposition du jury à l'organisateur	
6.2	Recommandations générales	

<b>7.</b>	<b>APPROBATION DU RAPPORT DU JURY</b>	page	67
<b>8.</b>	<b>CONSIDERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT EN BIOLOGIE</b>		68
<b>9.</b>	<b>OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES</b>		69
9.1	Projets primés		
9.2	Projets achetés		
9.3	Autres projets		
<b>10.</b>	<b>DIVERS</b>		77

## 1. INDICATIONS GENERALES

---

### 1.1 Organisation du concours

---

Le Canton du Valais, représenté par son Service des routes nationales, d'entente avec l'Office fédéral des routes et en collaboration avec la Commune de Sierre, a ouvert un concours d'idées au sens de l'article 5 du règlement SIA No 152, édition 1972 sur les concours d'architecture.

#### 1.1.2 Participants

---

Le concours était ouvert à tous les urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ainsi qu'aux urbanistes, architectes et architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger.

### 1.2 Jury

---

#### 1.2.1 Composition du jury

---

Le jury était composé comme suit :

Président :

**M. Bernard Attinger**, architecte cantonal, Sion

Membres :

- M. Stéphane Balmer**, conseiller communal, Sierre
- M. Eraldo Consolascio**, architecte, Zurich
- M. Jimmy Delaloye**, chef du Service des routes nationales, Sion
- M. Pierre Feddersen**, architecte-urbaniste, Zurich
- M. Jacques Herzog**, architecte, Bâle
- M. Bernard Lassus**, architecte-paysagiste, Paris
- M. Serge Siervo**, président de la Commune de Sierre

Membres-suppléants :

- M. Paul Berthod**, ingénieur de la ville de Sierre
- M. Jean-Daniel Crettaz**, architecte de la ville de Sierre
- M. Pierre-Alain Croset**, architecte, Milan
- M. Stefan Rotzler**, architecte-paysagiste, Zurich
- M. Pascal Ruedin**, historien d'art, Sierre
- M. Bernard Schwery**, ingénieur, Service des routes nationales, Sion

Experts :

- M. Walter Indermitte**, architecte, Service des bâtiments du canton du Valais, Sion
- Mme Romaine Perraudin**, biologiste, Sion
- M. Willy Schuler**, ingénieur des ponts, Office fédéral des routes, Berne

MM. Stefan Rotzler et Willy Schuler n'ont pas assisté aux séances.

1.2.2 Assistance à l'organisateur : \_\_\_\_\_

Bureau FEDDERSEN & KLOSTERMANN, Zurich

1.2.3 Secrétariat : \_\_\_\_\_

Madame Renée Etienne, Marin

1.3 Inscription au concours : \_\_\_\_\_

Soixante-trois concurrents.

1.4 Réponses aux questions \_\_\_\_\_

La réponse à une seule question anonyme a été envoyée aux concurrents le 5 avril 1990.

## 2. PROBLEMES POSES AUX CONCURRENTS

---

### 2.1 Site

---

*"...Cela n'empêche pas que Sierre soit un bourg délicieux et poétique, qui plaît et où l'on se plaît et où l'on aime à revenir. Et puis, les environs en sont charmants ! A Sierre, la vallée du Rhône n'est point très large, mais elle se hérissé de collines mi-rocheuses, mi-gazonnées, toutes différentes et toutes curieuses. C'est Géronde qui dresse ses hautes falaises au nord du Rhône, dominant des lacs ... perles bleues dans l'écrin clair des vignes, ... Géronde avec son ancien monastère ... Géronde avec ses ruines où passent les plus lointains souvenirs historiques et dont je voudrais bien pouvoir vous conter la sombre légende, si j'en avais la place..."*  
(1920, M. Herzog: Les Alpes Valaisannes)

Le site de Géronde est constitué par le Grand Lac avec ses alentours, les collines de Planzette et de Géronde qui le circonscrivent et la petite plaine de Sous-Géronde qui s'étend jusqu'aux rives du Rhône. Le tout forme un espace concret et fragile qui doit devenir un paysage de qualité.

Les collines de Planzette et de Géronde sous lesquelles passent les tunnels de la future N9 sont des restes de l'éboulement de Sierre. Il peut s'avérer qu'il s'agisse de matériaux de mélange pierreux et terreux allant des argiles à des gros blocs de pierre. Du point de vue géomorphologique, les collines n'ont pas un profil d'équilibre. En effet on y observe des niches d'arrachement. Ainsi on peut relever que le sud de la colline de Planzette est en phase d'évolution.

Au sud du Grand Lac, entre les deux collines de Planzette et de Géronde, la N9 passera en tranchée couverte, semi-enterrée par rapport au terrain naturel.

Il est donc souhaité que les concurrents proposent des solutions garantissant au paysage de ce secteur un attrait particulier et le respect des caractéristiques du site et des intérêts biologiques.



## 2.2 Objectifs

L'objectif du Service des routes nationales est de requalifier l'espace du site de G ronde apr s le passage de l'autoroute.

L'objectif de la Commune de Sierre est de d finir le r am nement du site de G ronde et l'urbanisation du site de Sous-G ronde   partir du projet d'autoroute qui a  t  arr t .

## 2.3. R flexions   propos du jugement

Le concours d'id es posait diff rents probl mes :

**L'autoroute** : Faut-il la faire dispara tre, la r duire   n ant ? Faut-il, au contraire, r v ler sa pr sence r elle dans ce site ?

**Le lac** : R serve naturelle ou lieu de loisirs ? Jusqu'  la nature y trouve-t-elle encore sa place ?

**Les collines** : Faut-il respecter leur assise naturelle dans les vignes ? Peuvent-elles avoir leurs pieds d vor s par des constructions ?

**Les transitions, les limites** : O  sont-elles ? Comment peuvent-elles  tre assum es, renforc es ou ni es ?

**Le quartier Sous-G ronde** : Comment peut-il se d finir,   partir du r seau routier et des volumes d j  b tis ou en partant de la sp cificit  du site et de la nature du (des) lieu(x) ?

La trag die classique r pond   trois r gles : unit s de th me, de temps et de lieu. Le concours d'architecture devrait, lui aussi, respecter ces trois r gles pour aboutir   des solutions directement applicables.

Dans le cas du concours de G ronde, plusieurs th mes sont abord s (lac, autoroute, nature, quartier).

Le temps (les  tapes) n'est pas ma tris , car la r alisation,   l'exception de la premi re  tape (lac - autoroute) risque de s' taler sur de nombreuses ann es (et de nombreuses l gislatures).

Le lieu, bien qu'il forme un vaste couloir entre les collines puis le Rhône, demeure très morcellé dans sa perception rapprochée.

Tout se trouvait donc réuni pour faire de ce concours un concours difficile à faire et à juger. La forme du concours d'idées était la seule qui permit d'espérer des résultats globalement utilisables, même si aucun projet individuel ne pouvait répondre correctement à tous les problèmes.

Mais, était-il vraiment possible d'intégrer tous ces problèmes, si diversifiés, en un unique mouvement d'aménagement global ?

### 3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

---

#### 3.1 Projet remis

---

Les documents de trente-neuf projets ont été remis dans les délais exigés. Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 39. Ils portent les devises suivantes :

Projet No 1	24	81	69
Projet No 2	17	10	25
Projet No 3	01	31	00
Projet No 4	07	62	75
Projet No 5	57	64	28
Projet No 6	90	08	30
Projet No 7	12	22	23
Projet No 8	00	00	00
Projet No 9	43	62	62
Projet No 10	87	58	16
Projet No 11	21	49	14
Projet No 12	12	34	51
Projet No 13	63	09	21
Projet No 14	11	11	11
Projet No 15	51	50	54
Projet No 16	34	50	67
Projet No 17	58	69	61
Projet No 18	64	14	26
Projet No 19	63	95	21
Projet No 20	75	39	01
Projet No 21	24	57	89
Projet No 22	60	47	50
Projet No 23	63	34	90
Projet No 24	09	70	03
Projet No 25	30	00	00
Projet No 26	20	10	20
Projet No 27	51	10	86
Projet No 28	12	99	21
Projet No 29	40	80	09
Projet No 30	16	00	61
Projet No 31	90	20	01
Projet No 32	52	35	00
Projet No 33	39	87	51
Projet No 34	08	19	90
Projet No 35	22	10	27
Projet No 36	33	00	33
Projet No 37	69	69	69
Projet No 38	47	11	12
Projet No 39	00	12	34

Le jury décide de ne pas accepter les documents complémentaires remis après les délais, notamment un deuxième jeu de plan fourni par l'auteur du No 34 **08 19 90**, ainsi qu'un croquis du labyrinthe relatif au projet No 10 **87 58 16**.

### **3.2 Délibérations** \_\_\_\_\_

Le jury s'est réuni les 26 et 27 septembre 1990 à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre pour examiner, juger et classer les trente-neuf projets exposés.

### **3.3 Examen préalable** \_\_\_\_\_

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, a été effectué par le bureau d'assistance à l'organisateur. Un document récapitulatif des projets est remis aux membres du jury.

### **3.4 Recevabilité** \_\_\_\_\_

#### **3.4.1 Au jugement** \_\_\_\_\_

Le jury contrôle et constate que les conditions prévues à l'article 43.1.1. du Règlement SIA 152 sont respectées.

**Par conséquent, les trente-neuf projets sont admis au jugement.**

### 3.4.2 A l'attribution des prix

---

Le contrôle technique ainsi que l'examen du jury a fait apparaître quelques irrégularités par rapport au règlement et au programme, portant notamment sur des éléments de présentation.

Néanmoins, ces dérogations restent d'importance mineure; elles ne s'écartent pas des dispositions du programme sur des points essentiels et les auteurs n'en ont pas tiré profit par rapport aux autres concurrents.

**Le jury conclut en admettant que ces dérogations n'impliquent pas l'exclusion des projets. Il admet les trente-neuf projets à l'attribution des prix.**

### 3.5 Examen général des projets

---

Le jury procède à un examen des trente-neuf projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

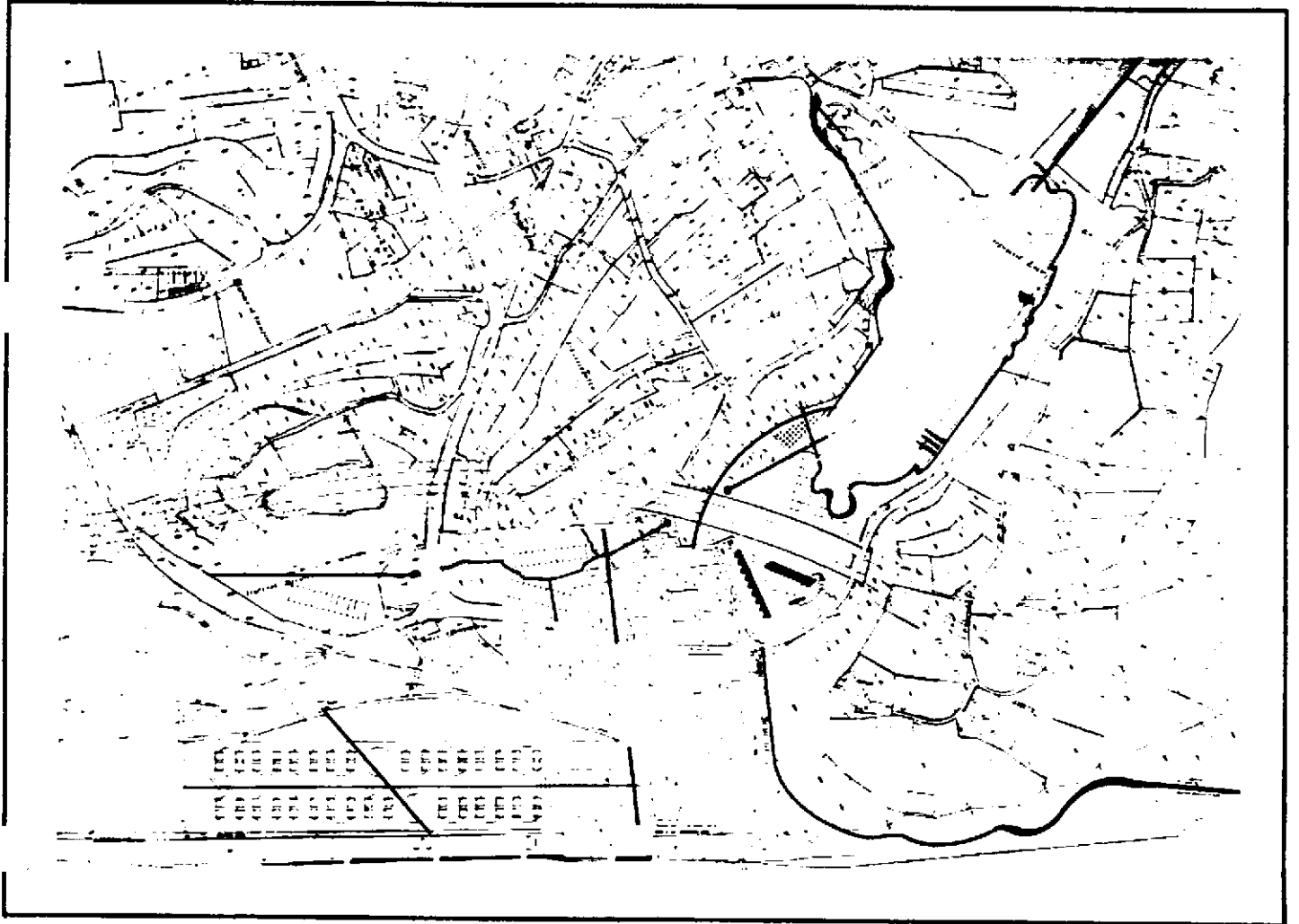
### 3.6 Premier tour d'élimination

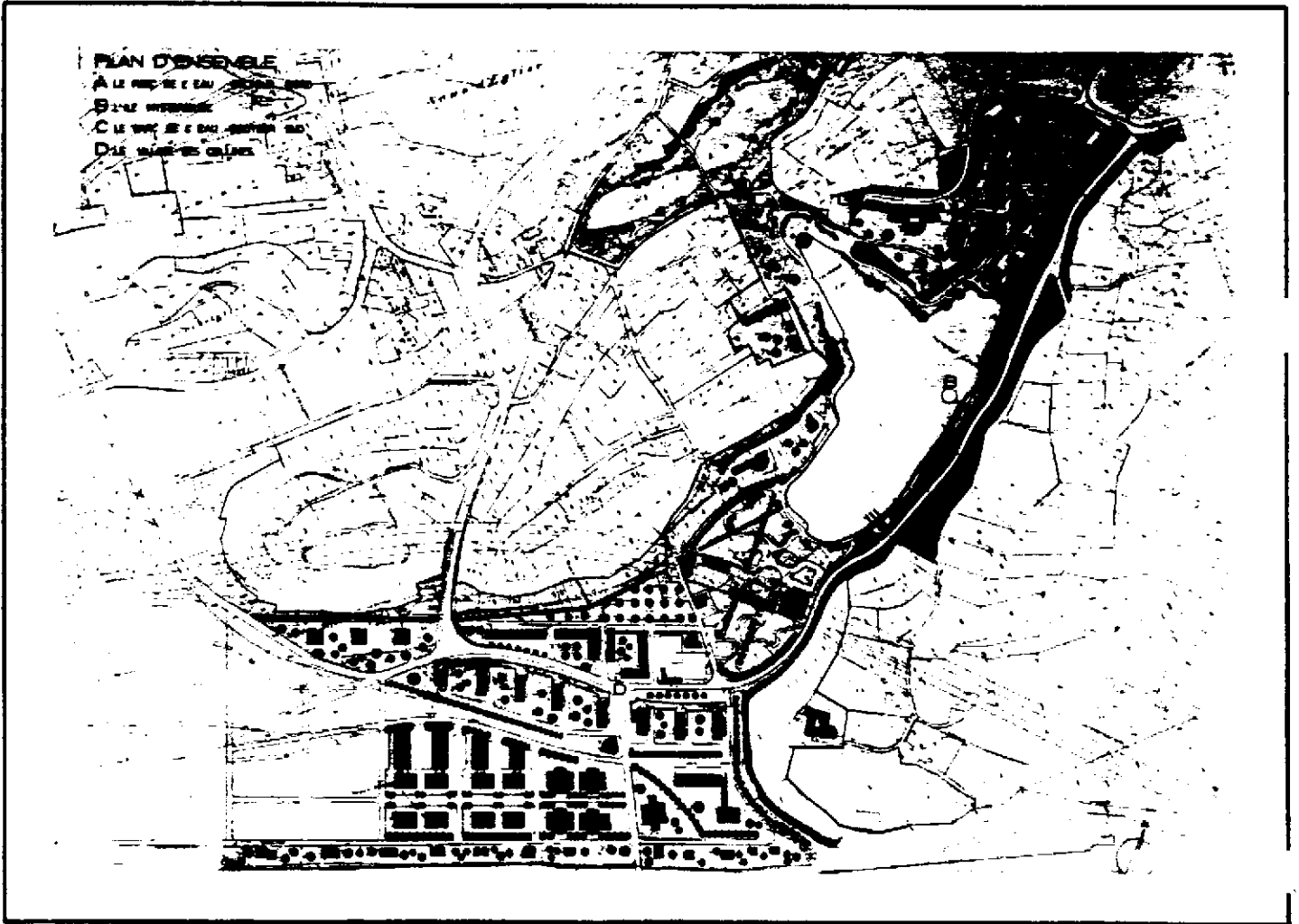
---

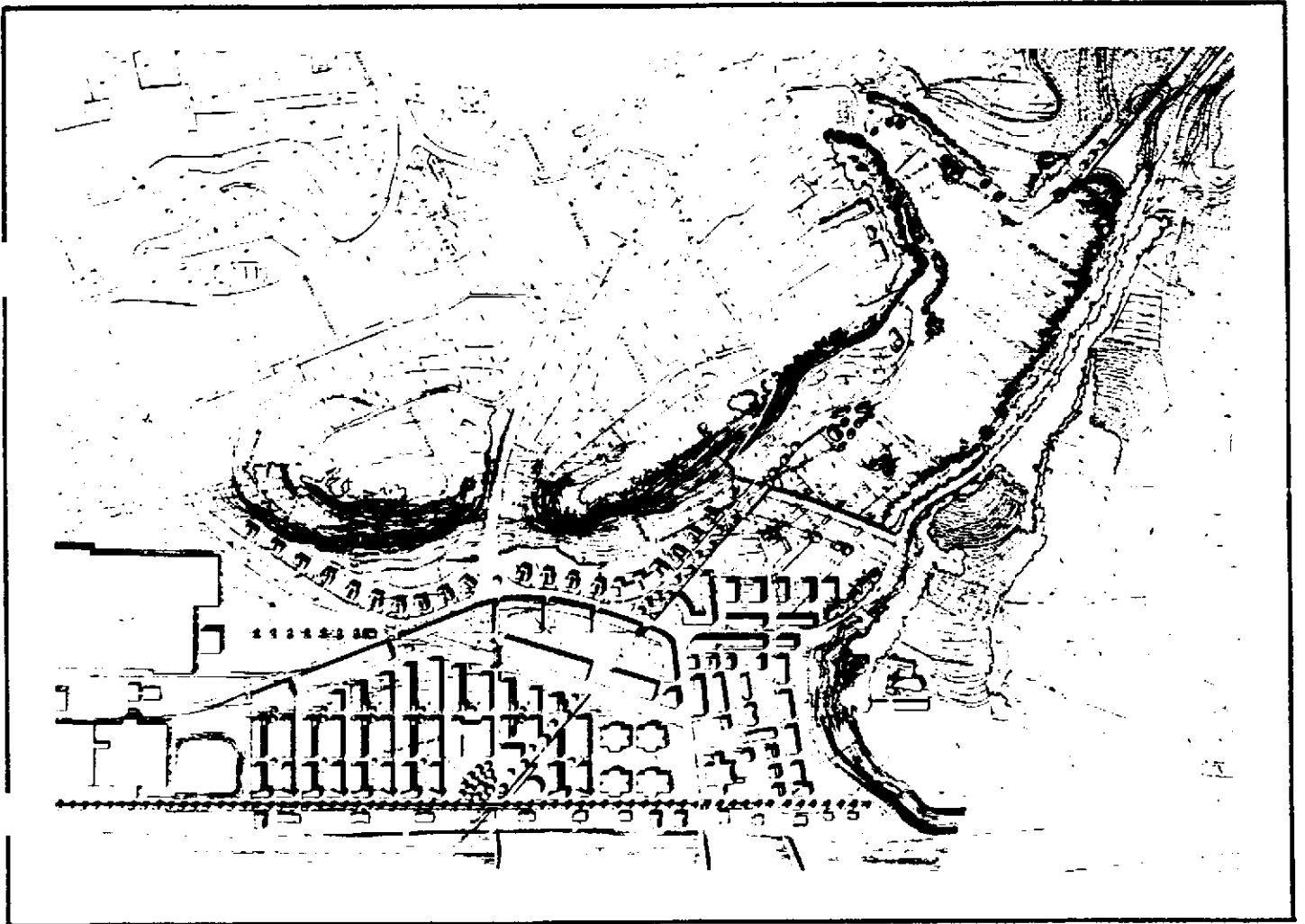
Après avoir pris connaissance du rapport technique, procédé à l'examen général des projets et visité le site, le jury étudie chaque projet et décide d'éliminer au premier tour les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours.

Il s'agit des projets suivants :

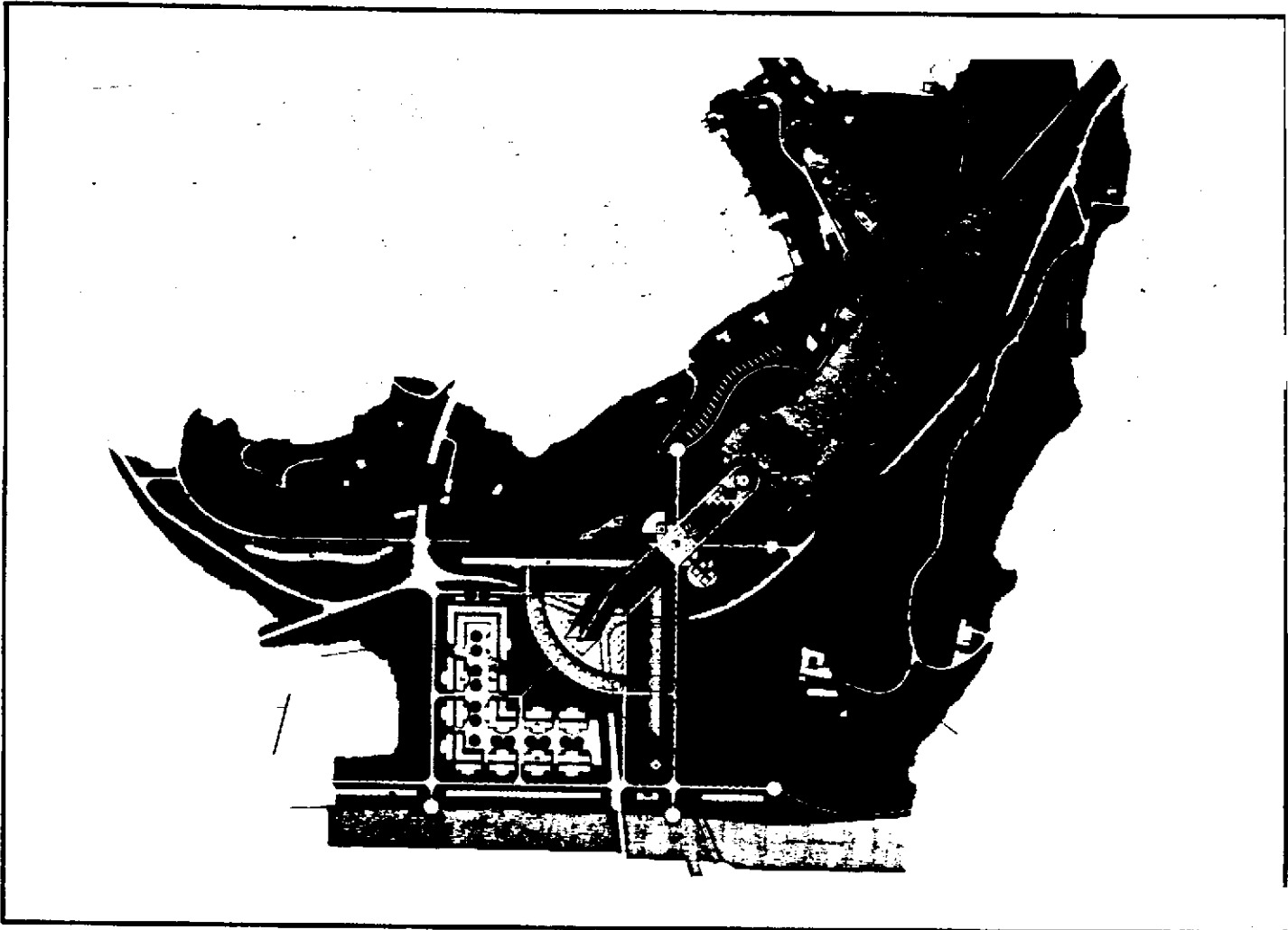
No 1	24	81	69	No 22	60	47	50
No 2	17	10	25	No 23	63	34	90
No 4	07	62	75	No 24	09	70	03
No 6	90	08	30	No 25	30	00	00
No 8	00	00	00	No 26	20	10	20
No 9	43	62	62	No 27	51	10	86
No 13	63	09	21	No 28	12	99	21
No 15	51	50	54	No 30	16	00	61
No 17	58	69	61	No 31	90	20	01
No 19	63	95	21	No 35	22	10	27
				No 36	33	00	33
				No 37	69	69	69
				No 38	47	11	12





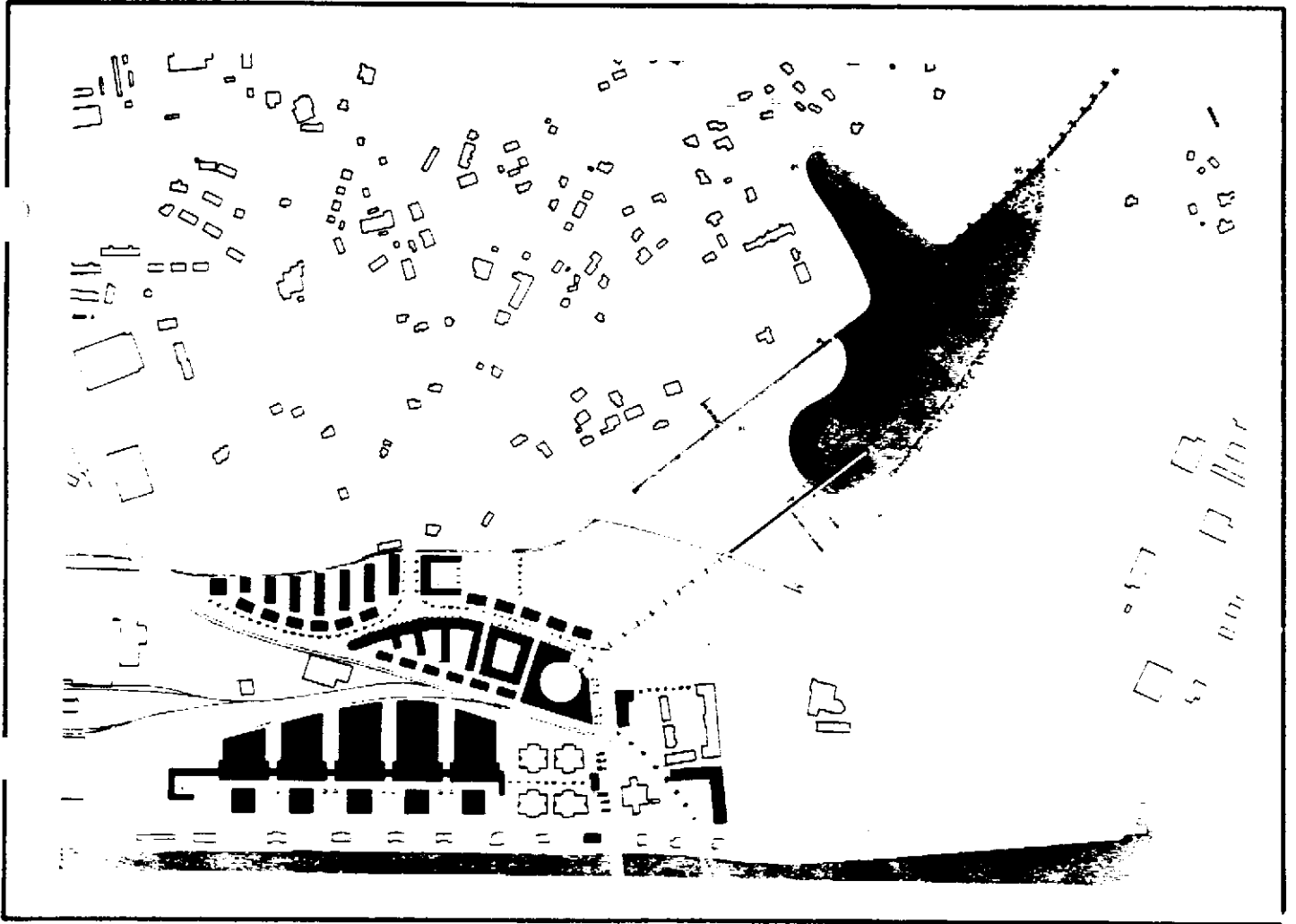


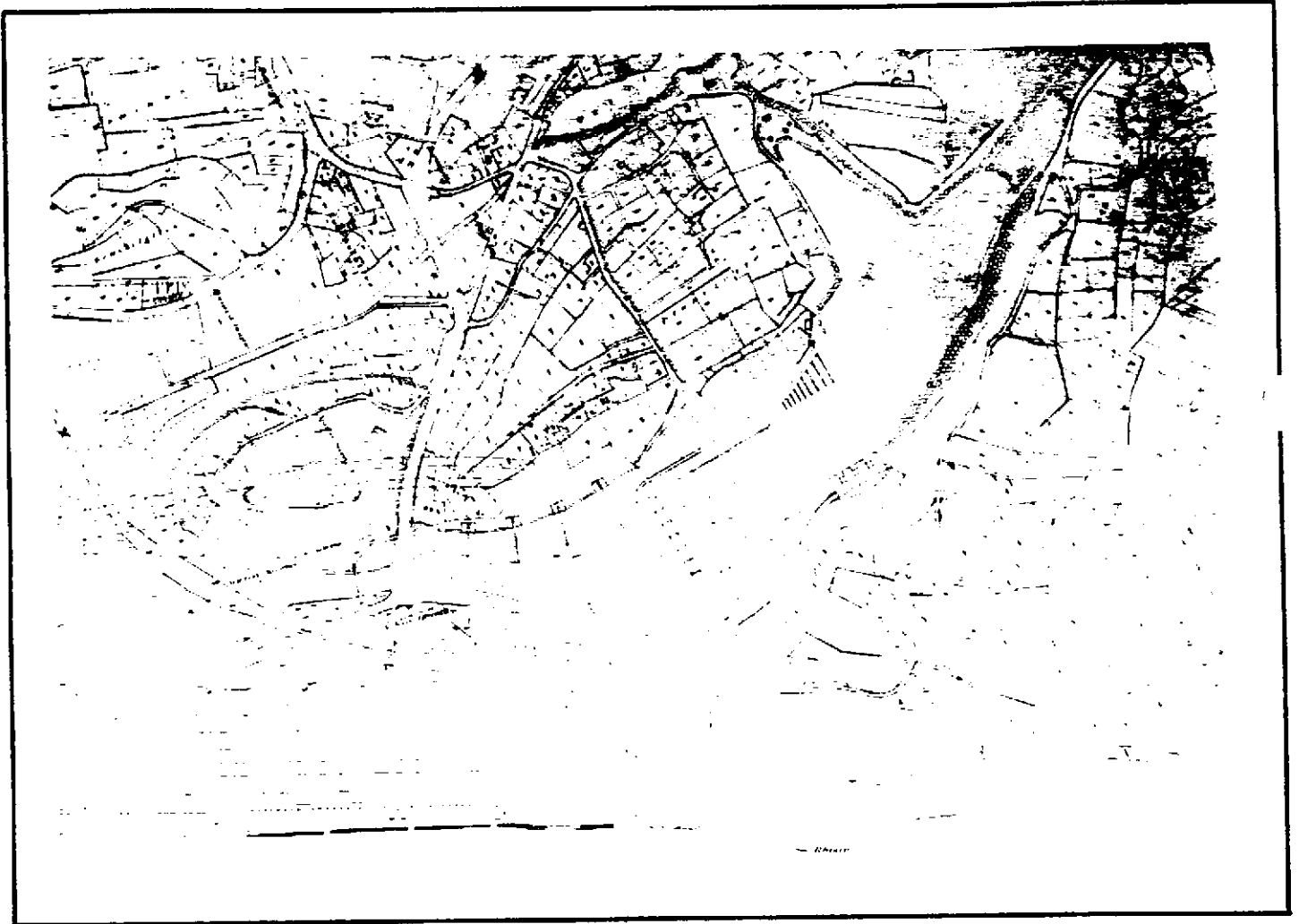


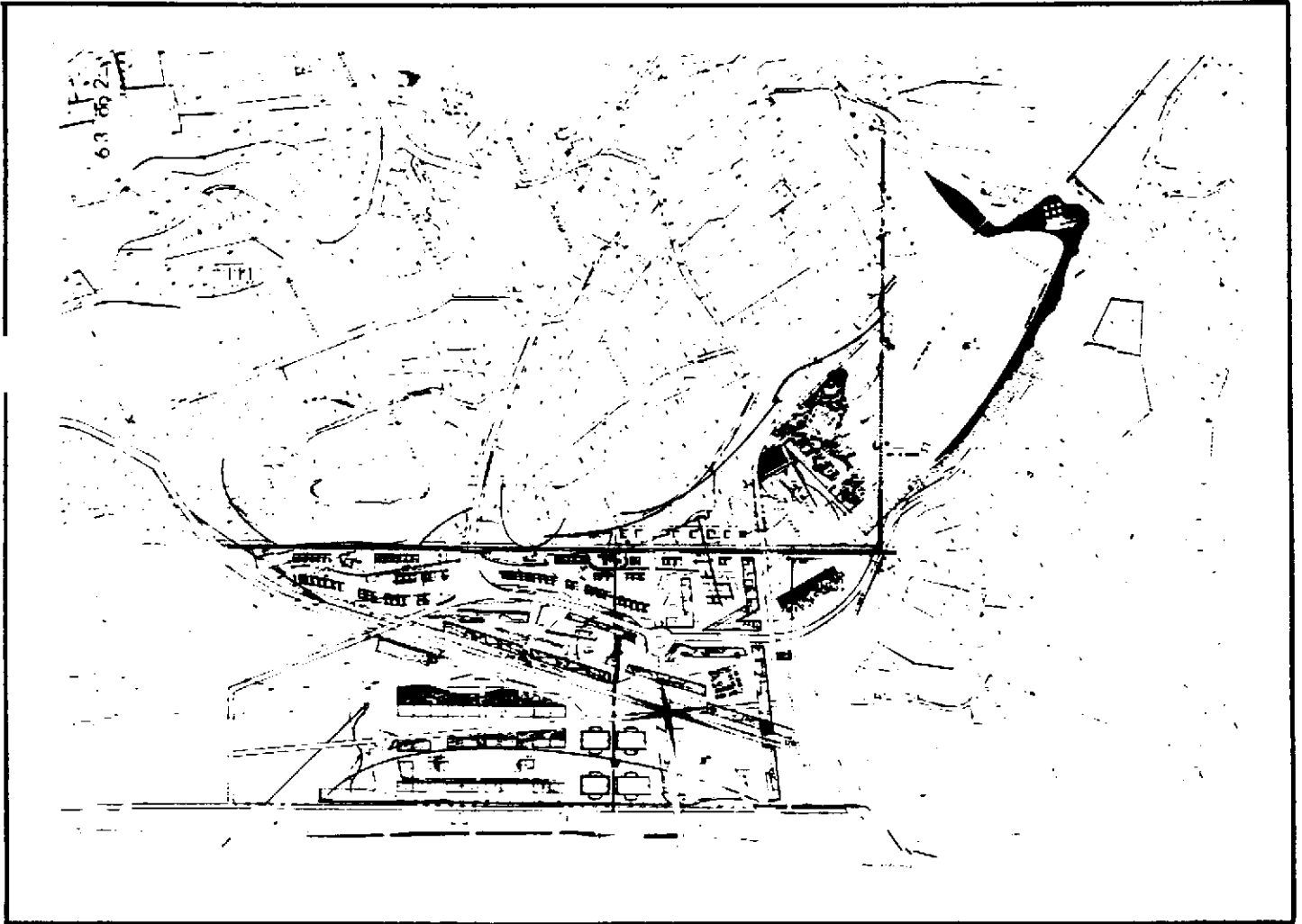


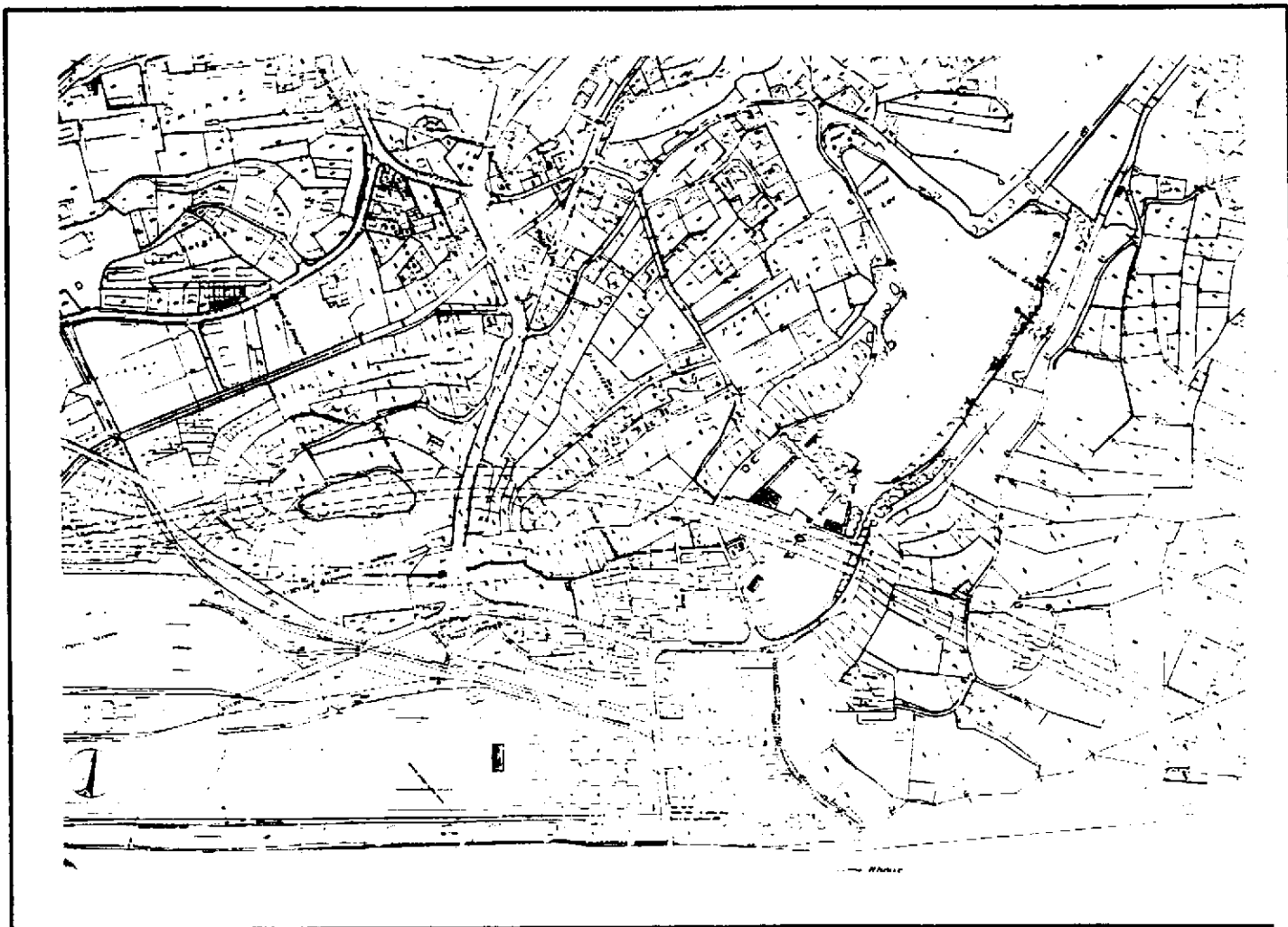
Projet No 8 00 00 00

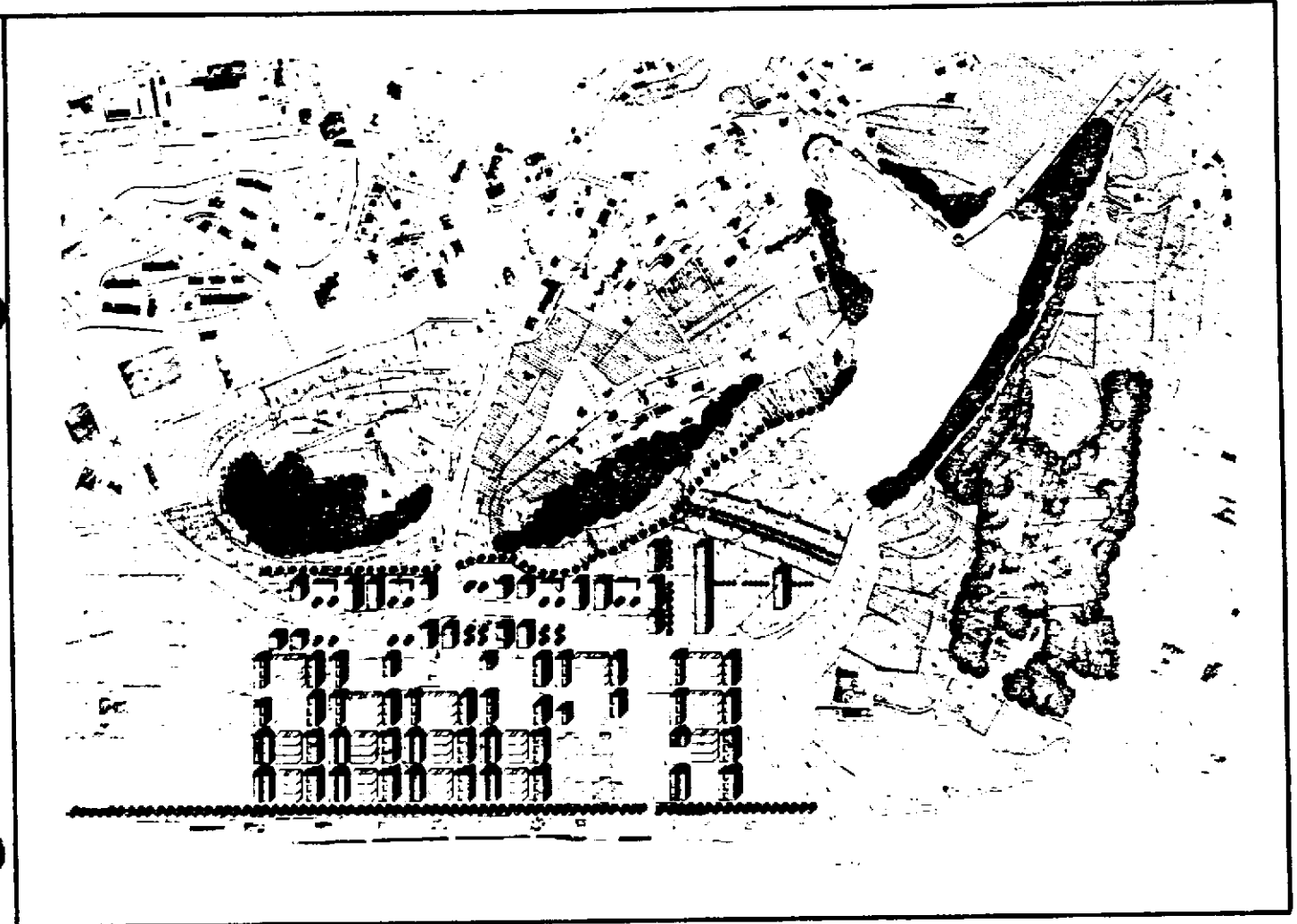
---

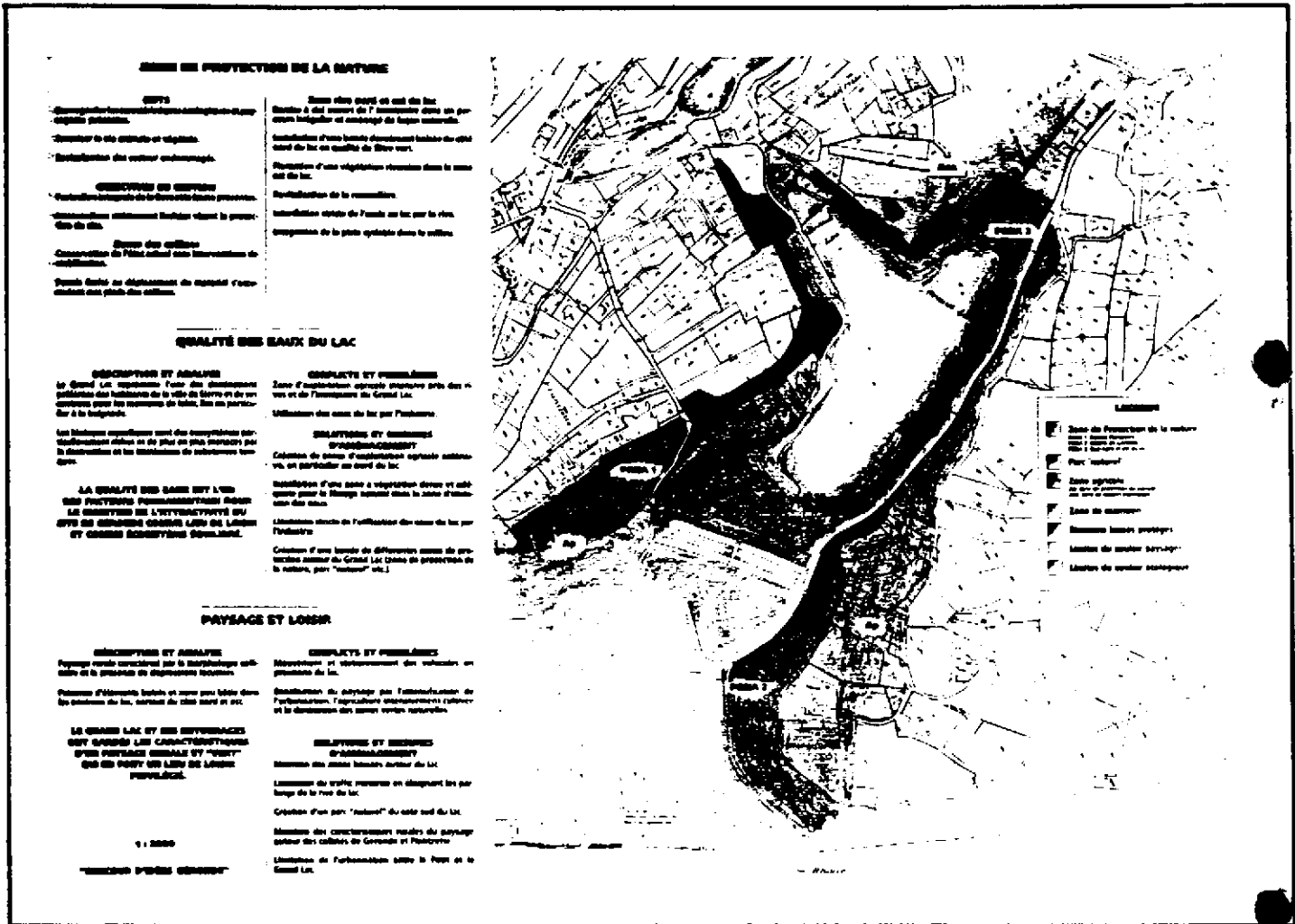












**ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE**

**OBJECTIFS**  
 - Assurer la protection de la nature et de la flore.  
 - Assurer la protection de la faune.  
 - Assurer la protection de la flore.  
 - Assurer la protection de la végétation.  
 - Assurer la protection de la zone de protection de la nature.

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**QUALITE DES EAUX DU LAC**

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**PRYSAGE ET LOISIR**

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

**DESIGNATION**  
 - Zone de protection de la nature.  
 - Zone de protection de la flore.  
 - Zone de protection de la faune.  
 - Zone de protection de la végétation.  
 - Zone de protection de la zone de protection de la nature.

1:2000

"PROJET D'URBANISME"

**ZONE DE PROTECTION DE LA SOURCE**

**OBJET**  
 Définir les zones de protection de la source de l'eau potable de la ville de Québec.

**DESCRIPTION DE LA SOURCE**  
 La source de l'eau potable de la ville de Québec est située dans le secteur de la source de l'eau de la ville de Québec.

**LES ZONES DE PROTECTION DE LA SOURCE**  
 Les zones de protection de la source de l'eau potable de la ville de Québec sont définies par les limites de protection de la source.

**ZONE DE PROTECTION DE LA SOURCE**  
 Cette zone comprend l'ensemble des terres situées à l'intérieur de la limite de protection de la source de l'eau potable de la ville de Québec.

**LES ZONES DE PROTECTION DE LA SOURCE**  
 Les zones de protection de la source de l'eau potable de la ville de Québec sont définies par les limites de protection de la source.

**QUALITÉ DES EAUX DU LAC**

**DESCRIPTION ET ANALYSE**  
 Le Grand Lac est une source d'eau potable de la ville de Québec.

**LES FACTEURS FONDAMENTAUX POUR LA QUALITÉ DE L'EAU**  
 Les facteurs fondamentaux pour la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

**COMPLEXES ET PROBLÈMES**  
 Les complexes et problèmes de la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

**LES FACTEURS FONDAMENTAUX POUR LA QUALITÉ DE L'EAU**  
 Les facteurs fondamentaux pour la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

**PROTEGE ET LOUER**

**DESCRIPTION ET ANALYSE**  
 Le Grand Lac est une source d'eau potable de la ville de Québec.

**LES FACTEURS FONDAMENTAUX POUR LA QUALITÉ DE L'EAU**  
 Les facteurs fondamentaux pour la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

**COMPLEXES ET PROBLÈMES**  
 Les complexes et problèmes de la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

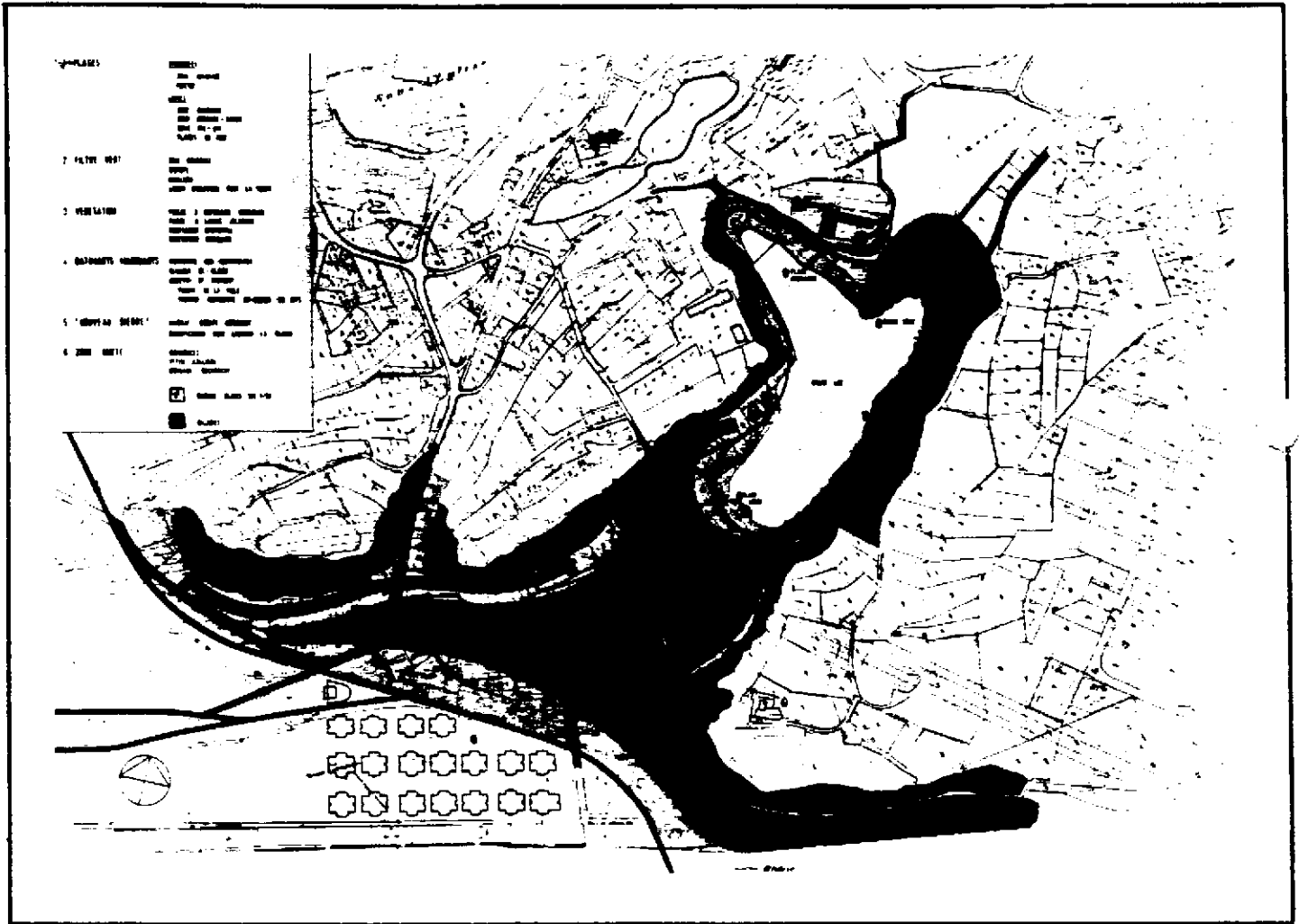
**LES FACTEURS FONDAMENTAUX POUR LA QUALITÉ DE L'EAU**  
 Les facteurs fondamentaux pour la qualité de l'eau du Grand Lac sont les suivants :

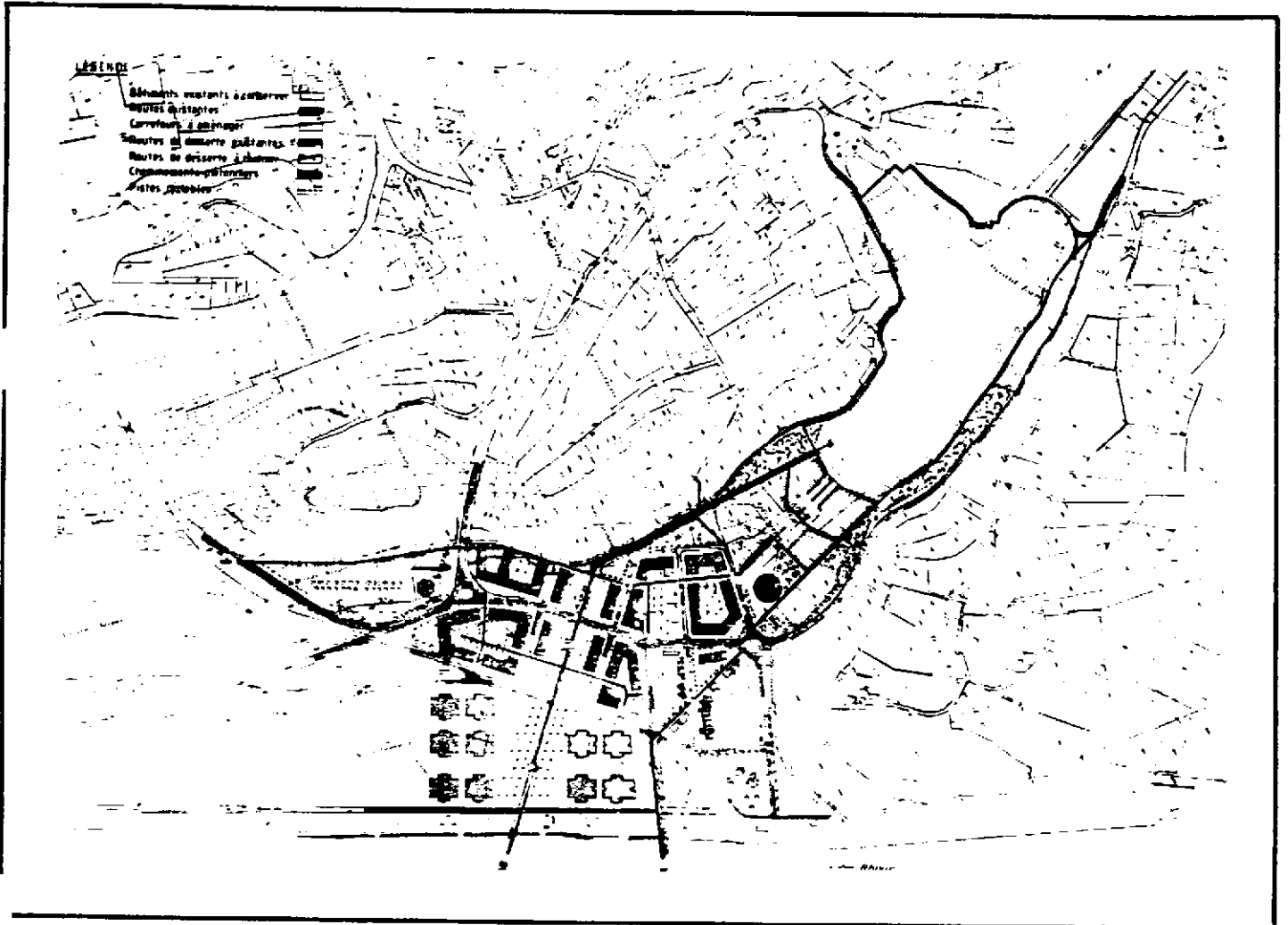


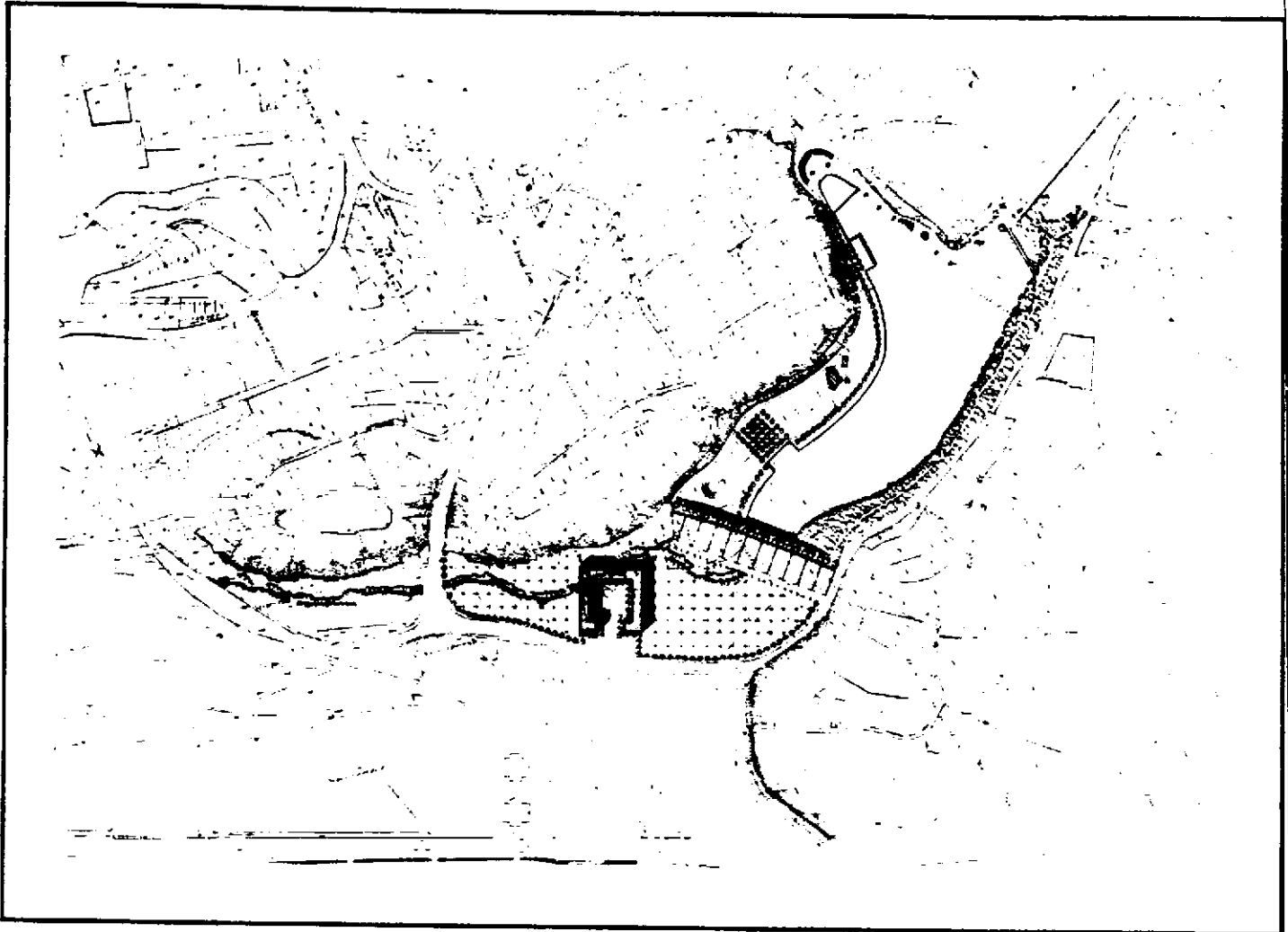
1 : 2500

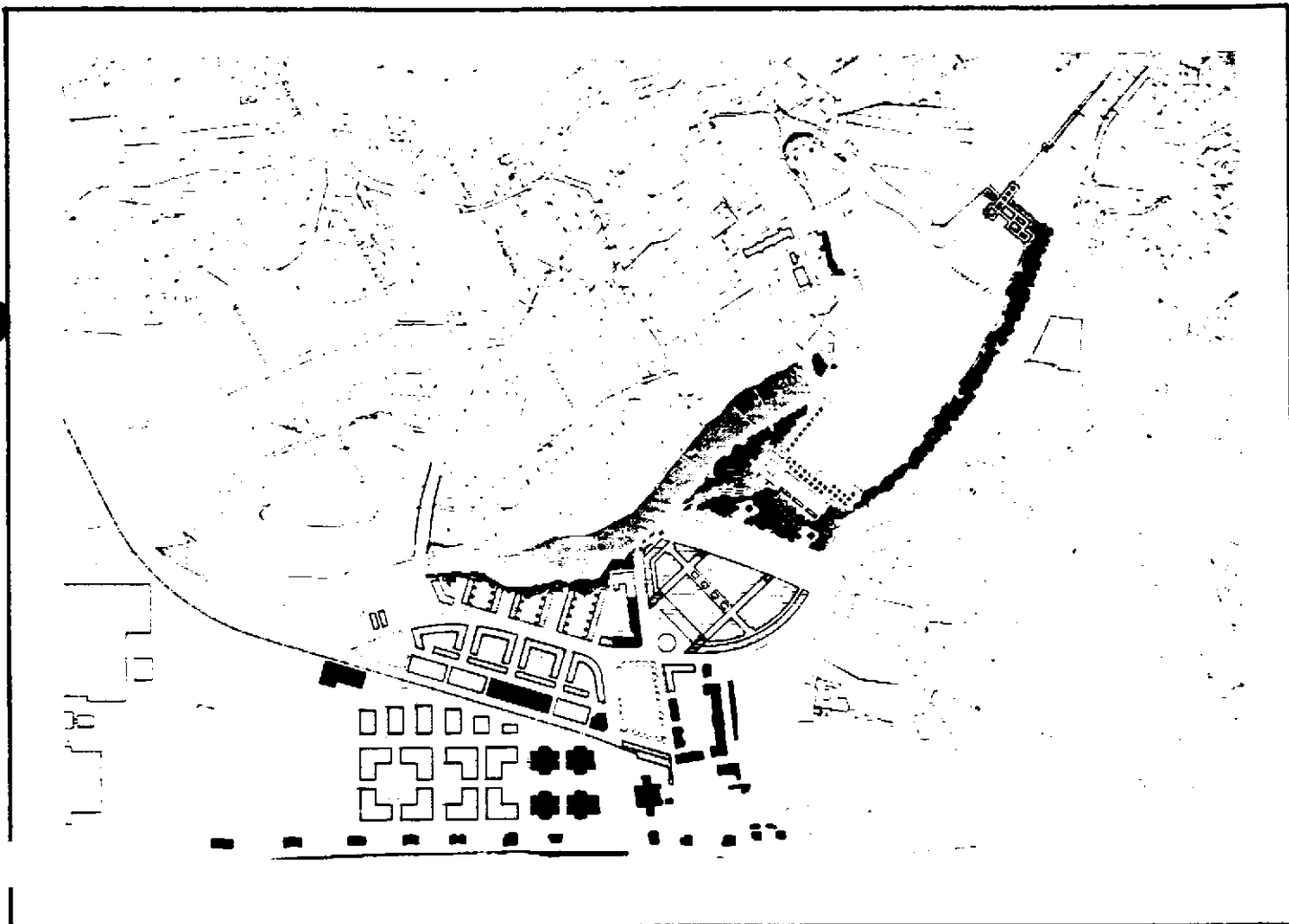
PROJET N° 19 63 95 21

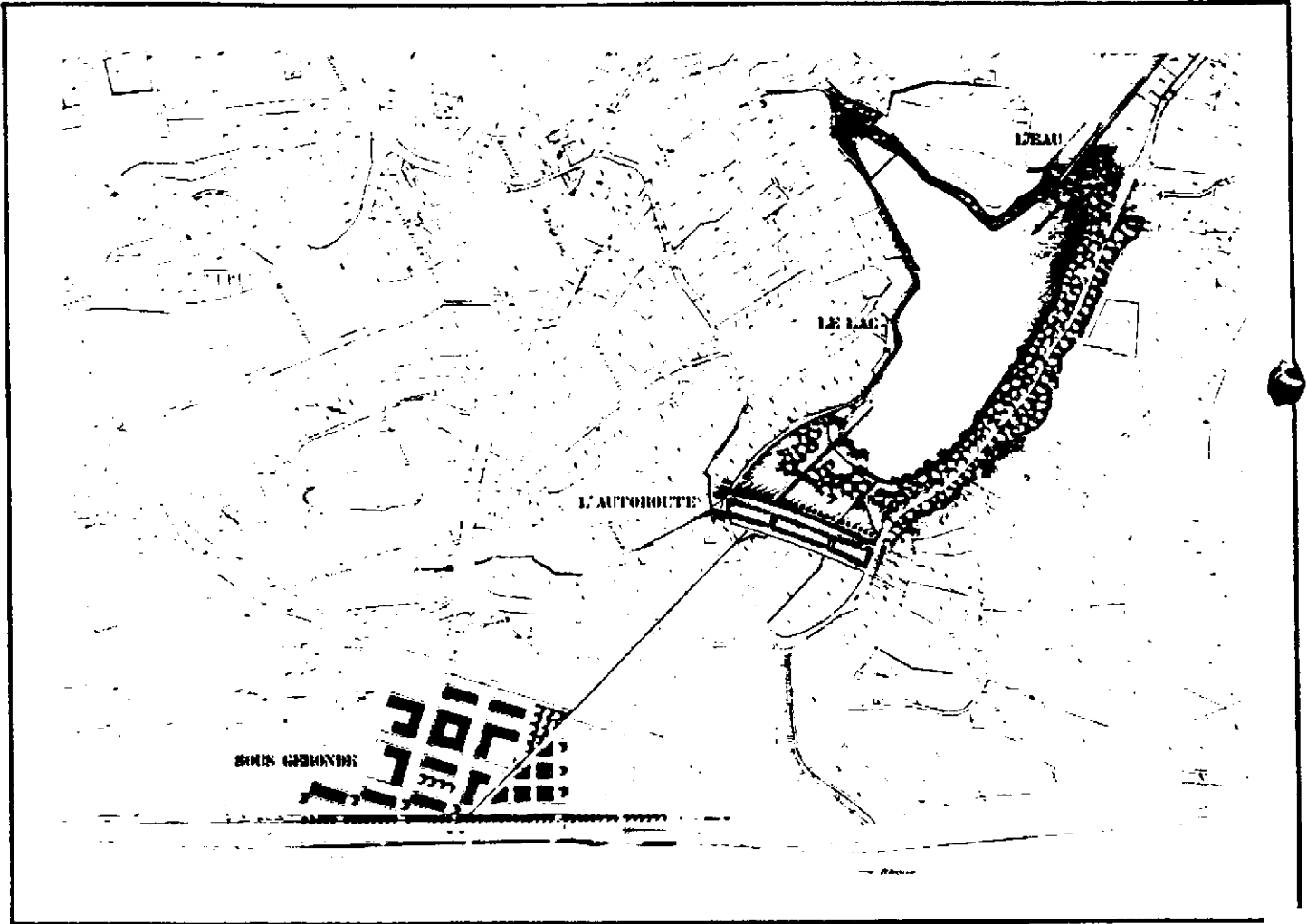


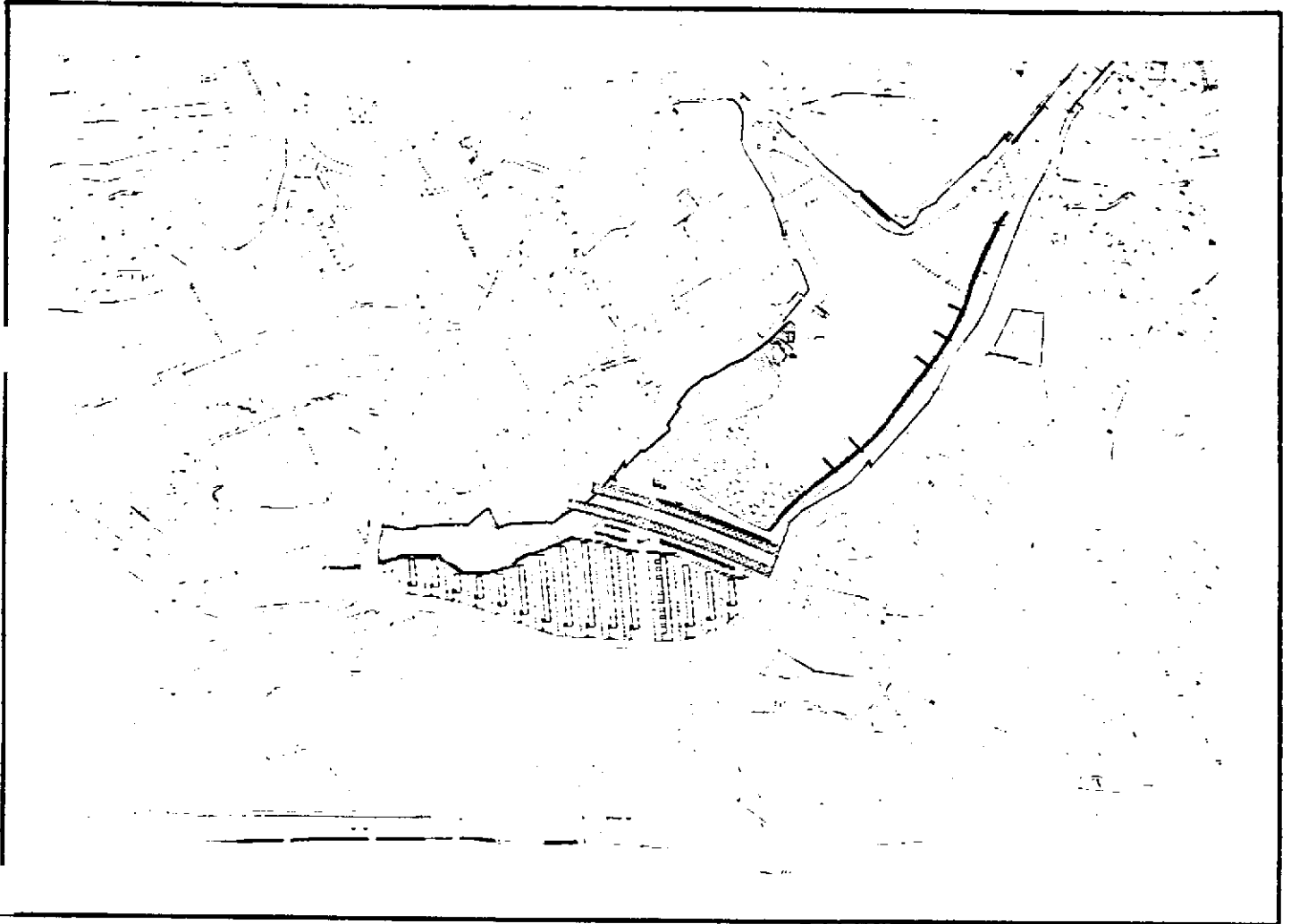


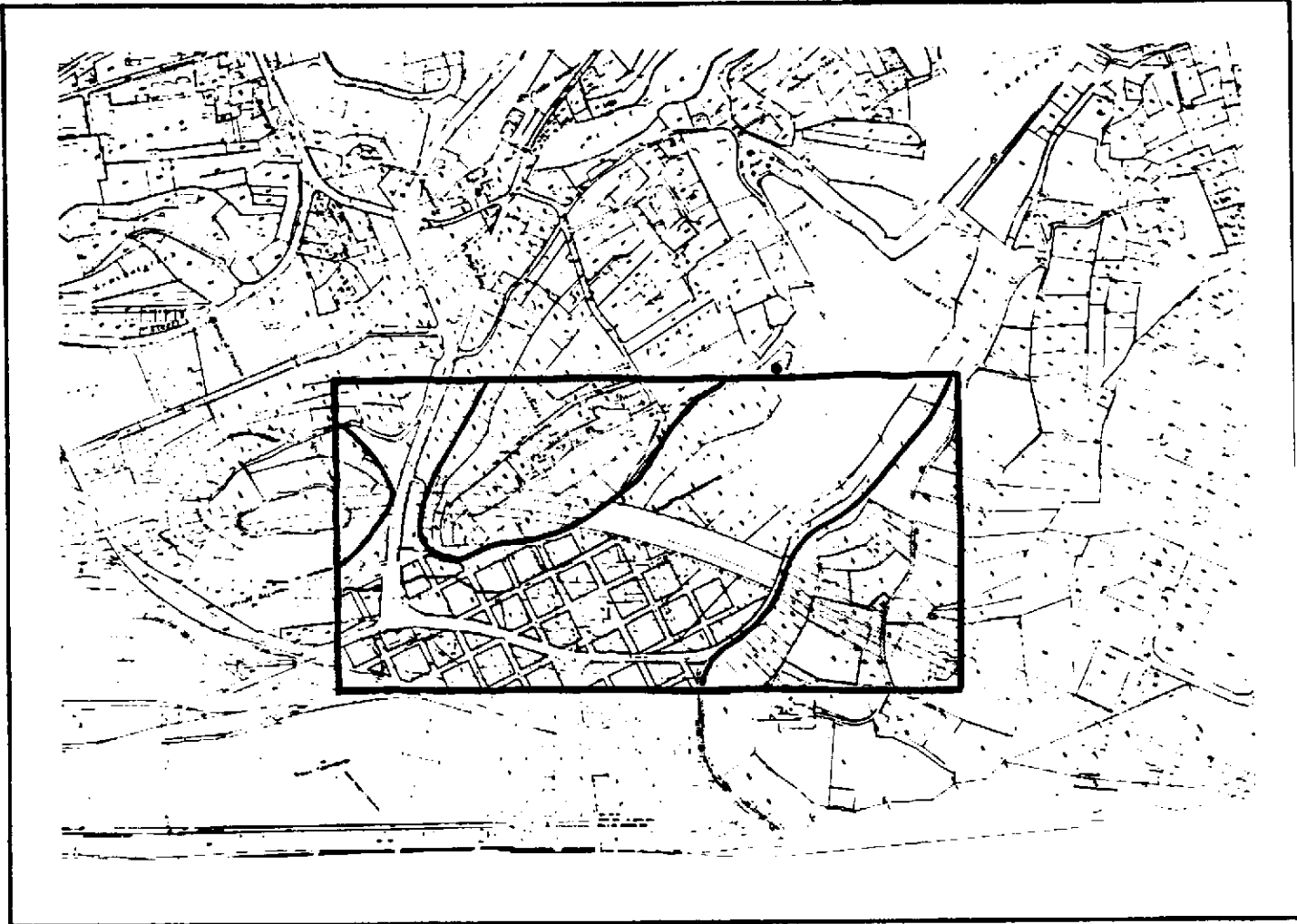






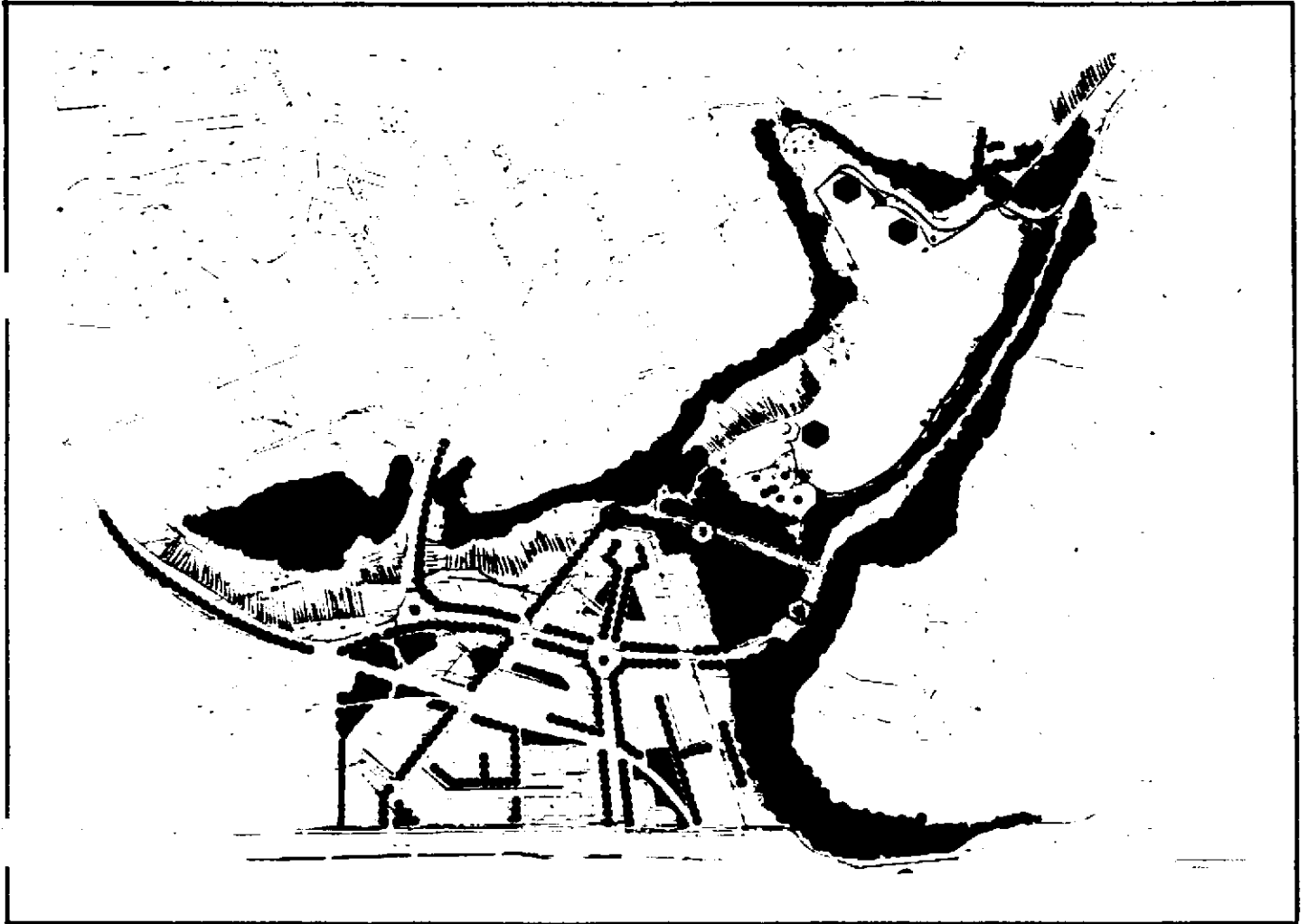






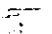
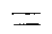
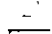







Projet No 30 16 00 61

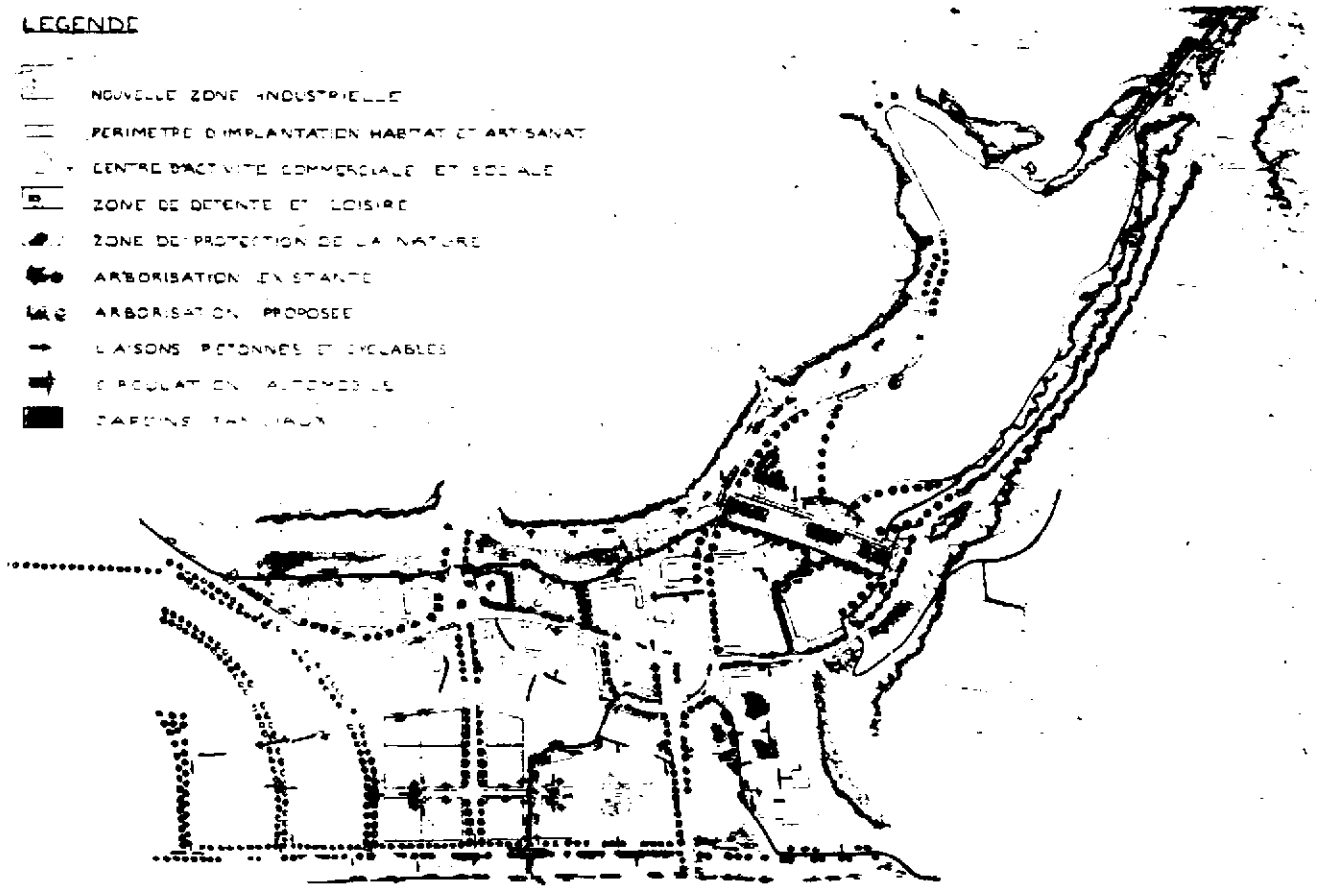
---

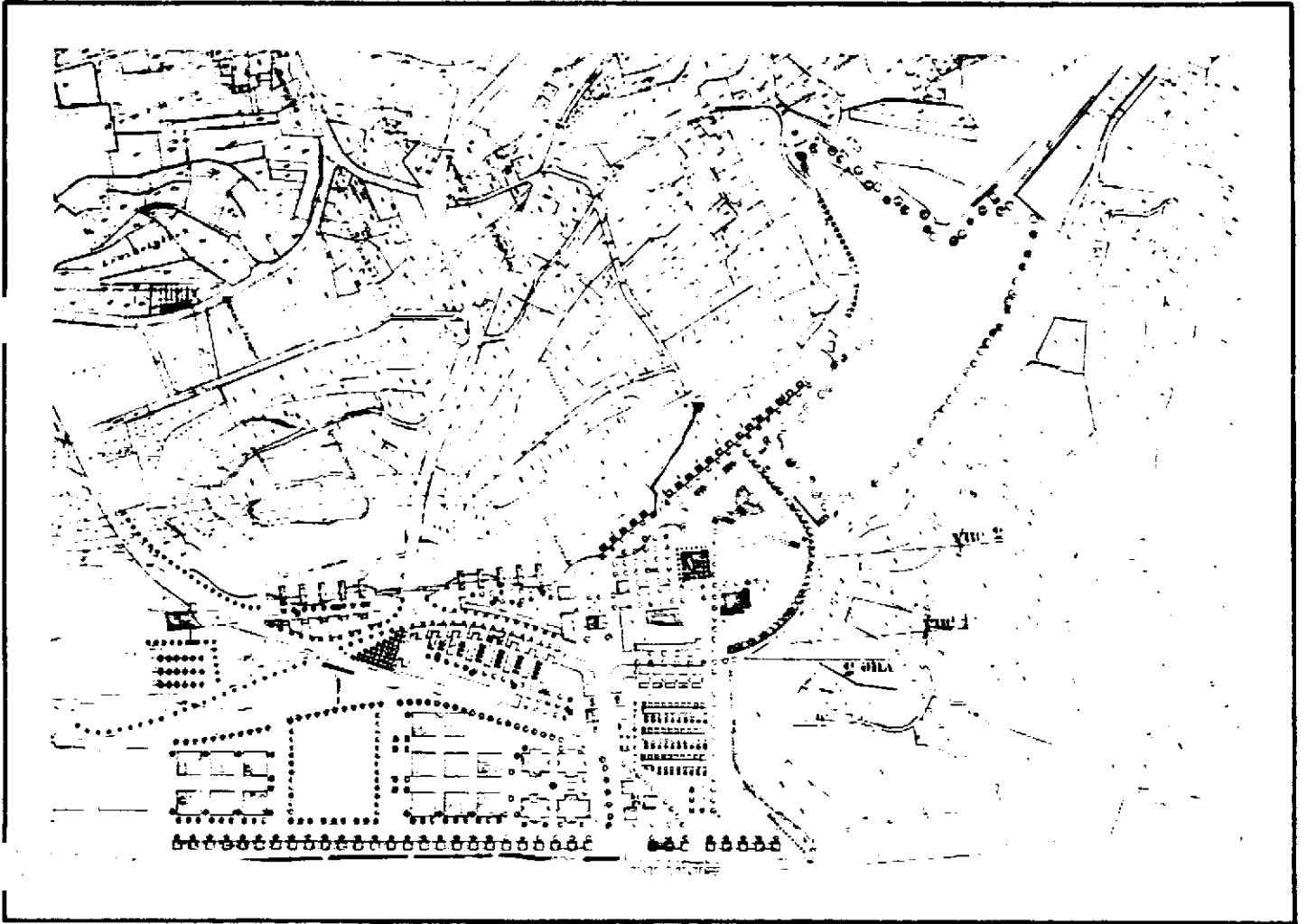


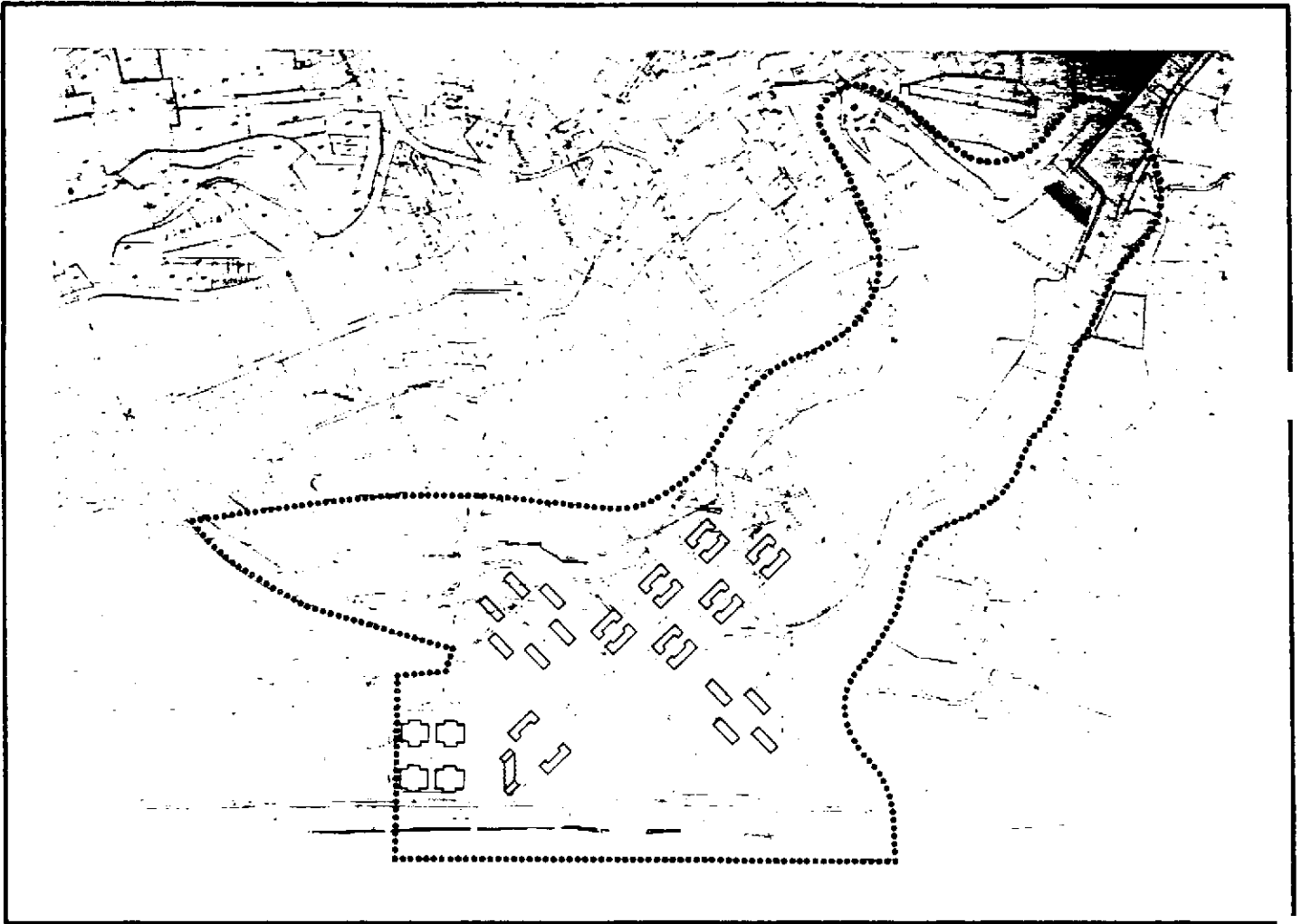


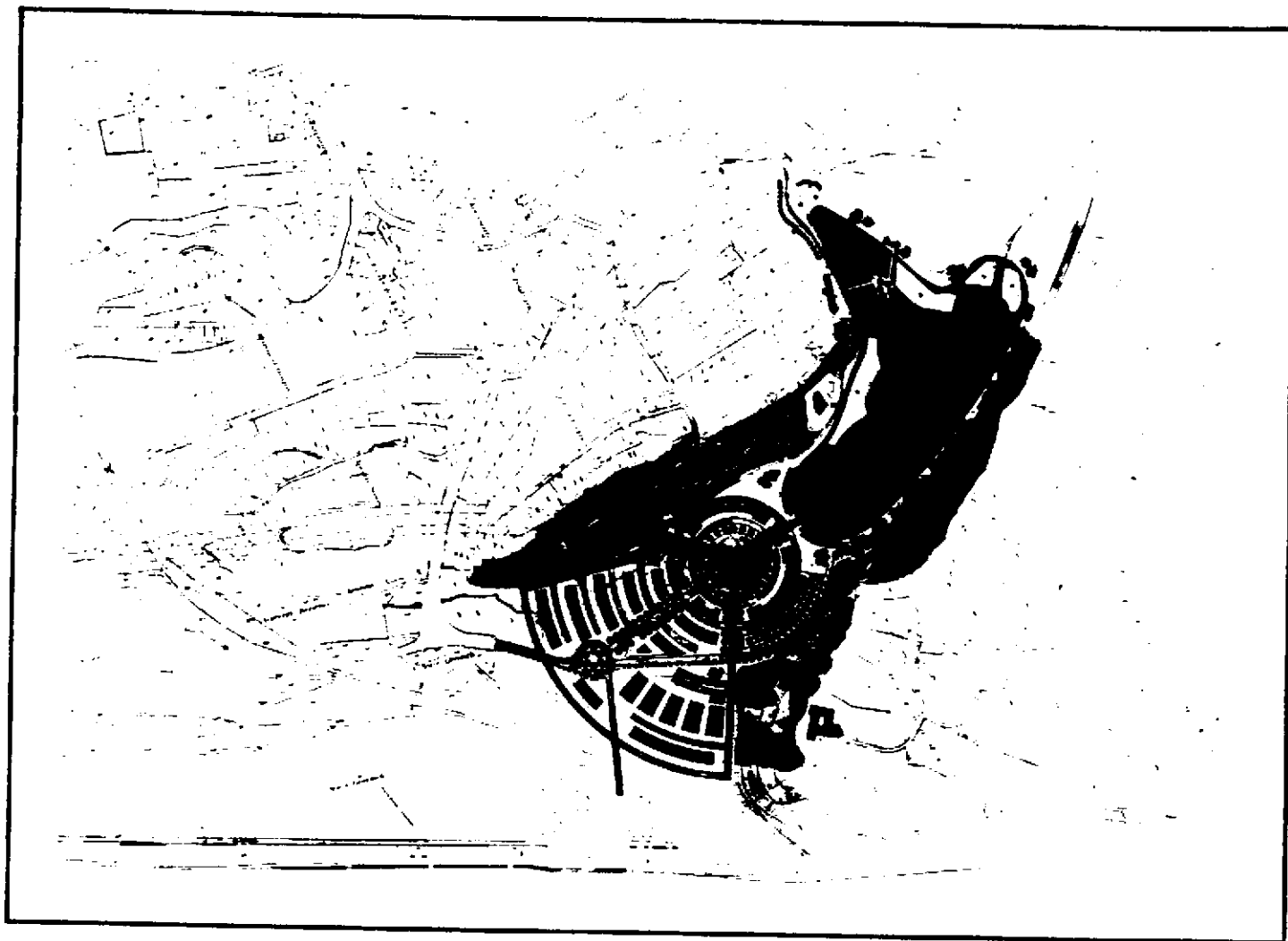
LEGENDE

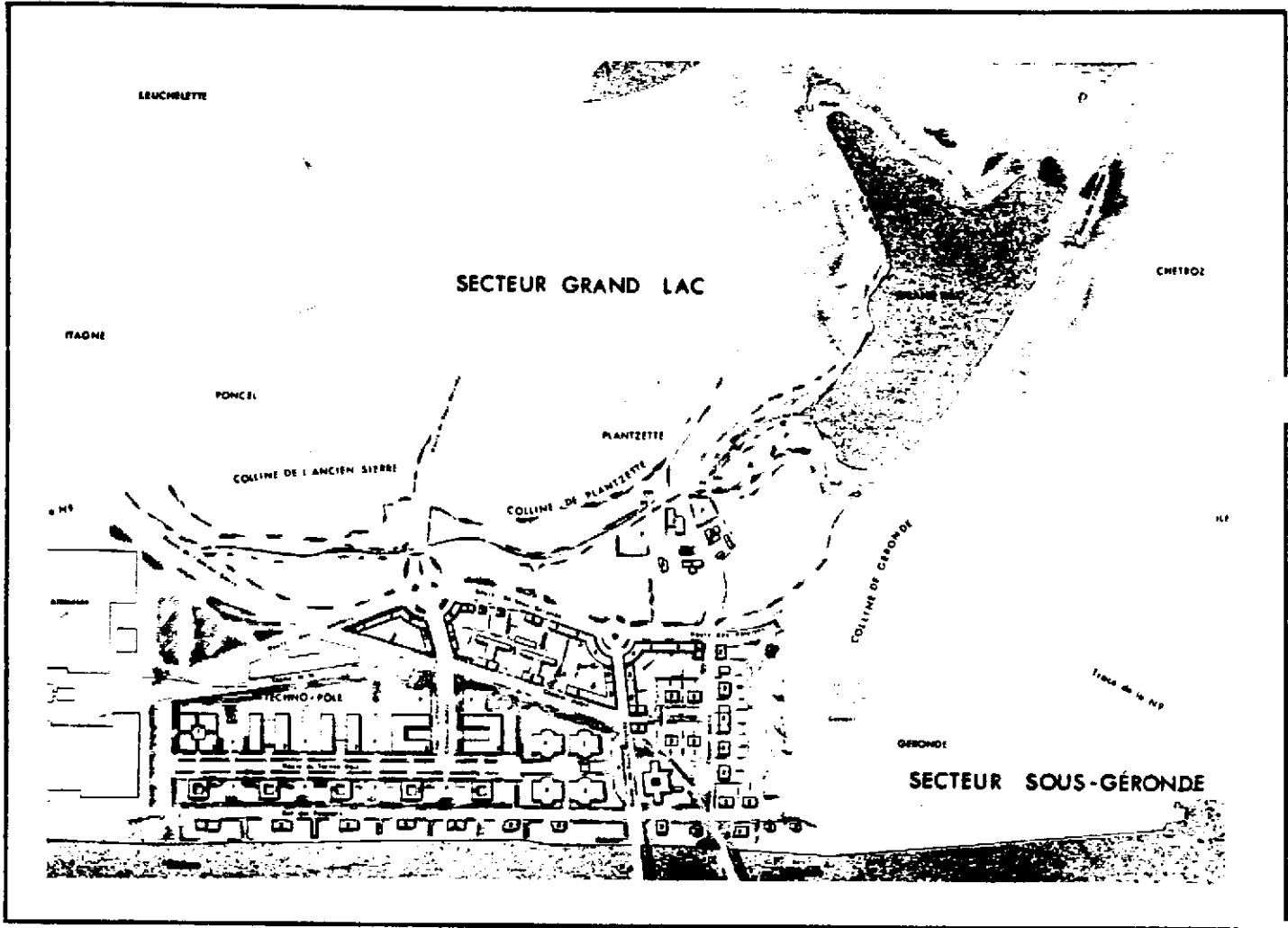
-  NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE
-  PERIMETRE D'IMPLANTATION HABITAT ET ARTISANAT
-  CENTRE D'ACTIVITE COMMERCIALE ET SOCIALE
-  ZONE DE DETENTE ET LOISIR
-  ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE
-  ARBORISATION EN STANTE
-  ARBORISATION PROPOSEE
-  LIAISONS PÉTONNES ET CYCLABLES
-  ÉCOLOGATION ALTERNATIVE
-  JARDINS TROPICAUX



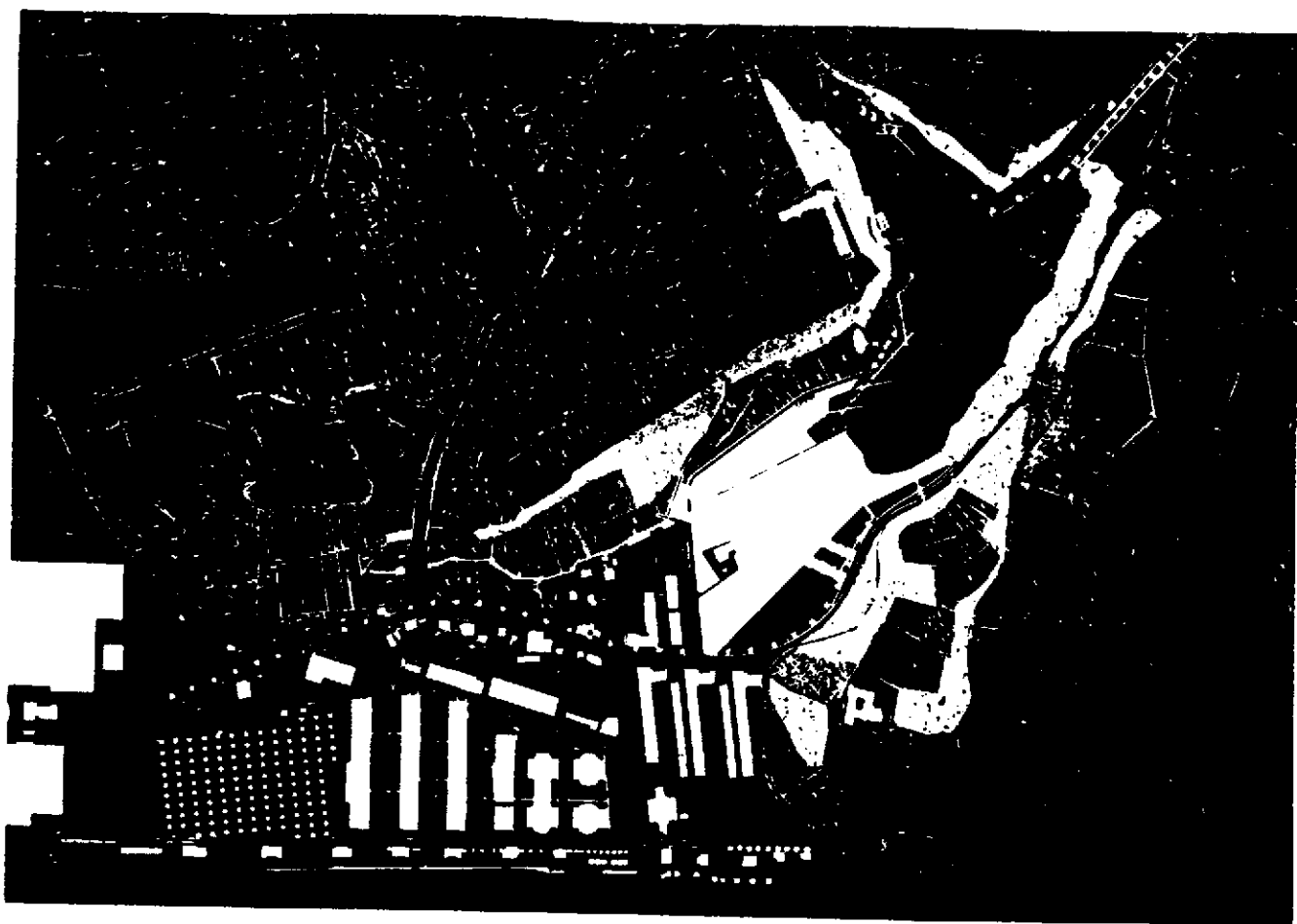








Le parti général, malgré l'effort de présentation graphique, a de la peine à s'exprimer clairement. Les propositions sectorielles sont précises, mais elles n'arrivent pas à construire un parti. Ceci est particulièrement ressenti dans la zone urbanisée : la nécessité de séparer par un "verger" la zone industrielle de la zone urbanisée (activités mixtes ?) n'est pas démontrée. Le catalogue de propositions "vertes" montre de nombreuses possibilités spatiales de restauration du milieu naturel.



### 3.7

#### Deuxième tour d'élimination

---

En procédant au deuxième tour, le jury approfondit son analyse, tant des thèmes que des projets. Il élimine les projets apportant une contribution intéressante à sa réflexion et à la constitution de ses critères de jugement, mais qui n'aboutissent pas à des résultats globalement utilisables, ceci malgré la qualité de nombreuses idées.

Il s'agit des projets suivants :

No 3	01	31	00
No 10	87	58	16
No 11	21	49	14
No 14	11	11	11
No 16	34	50	67
No 20	75	39	01
No 32	52	35	00
No 33	39	87	51
No 34	08	19	90

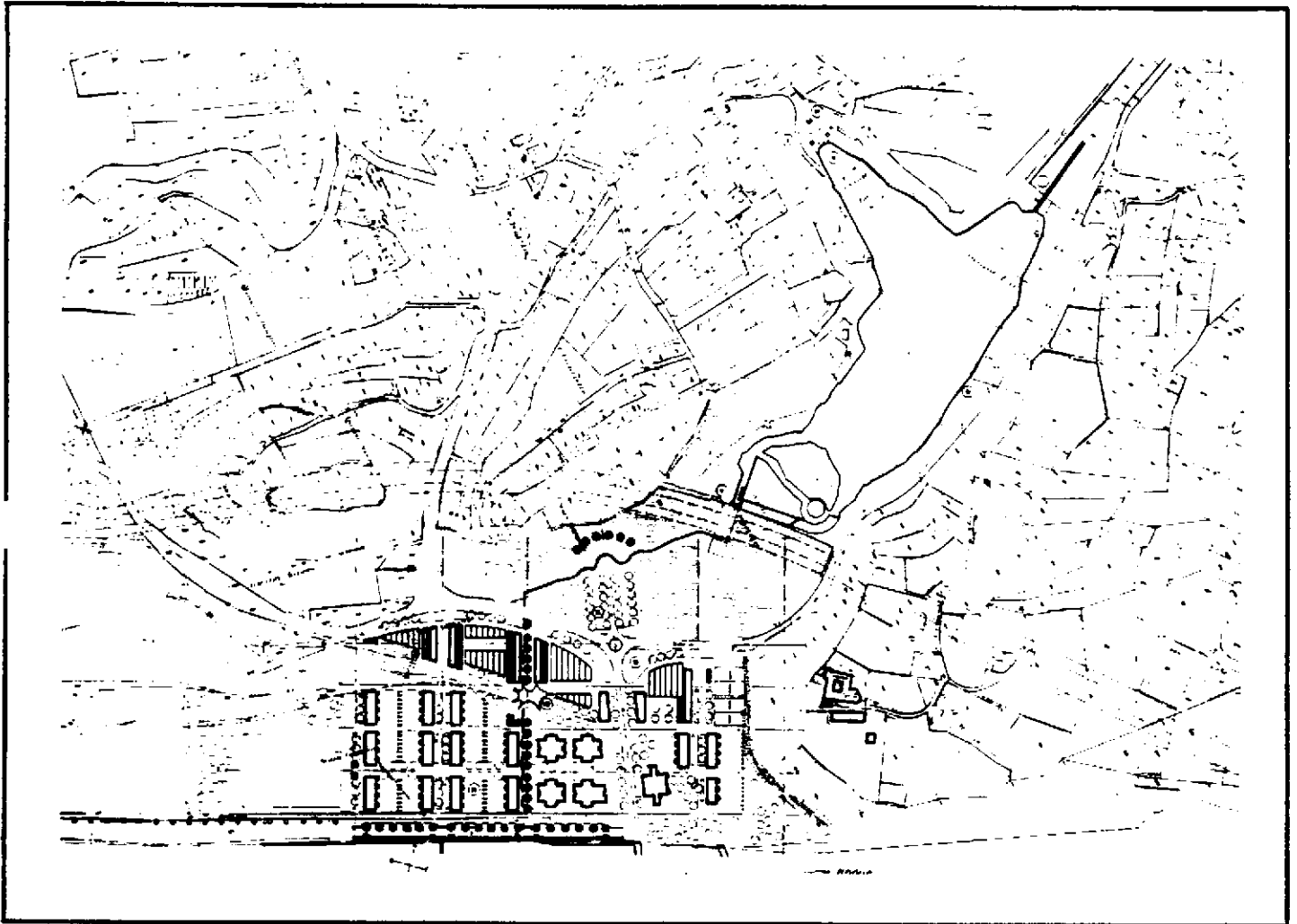
La critique des projets est résumée ci-après :





Ce projet définit clairement les trois zones et les trois types d'intervention: la tête du lac (corrigée en delta), le pied des collines (rendues à la culture) et la zone urbanisée. La formalisation, par de très nombreux axes, diminue la clarté du parti. Le mélange des zones naturelles (roselière, milieux pionniers) et des zones d'activité (théâtre de verdure, voies de roulement) est peu convaincant.

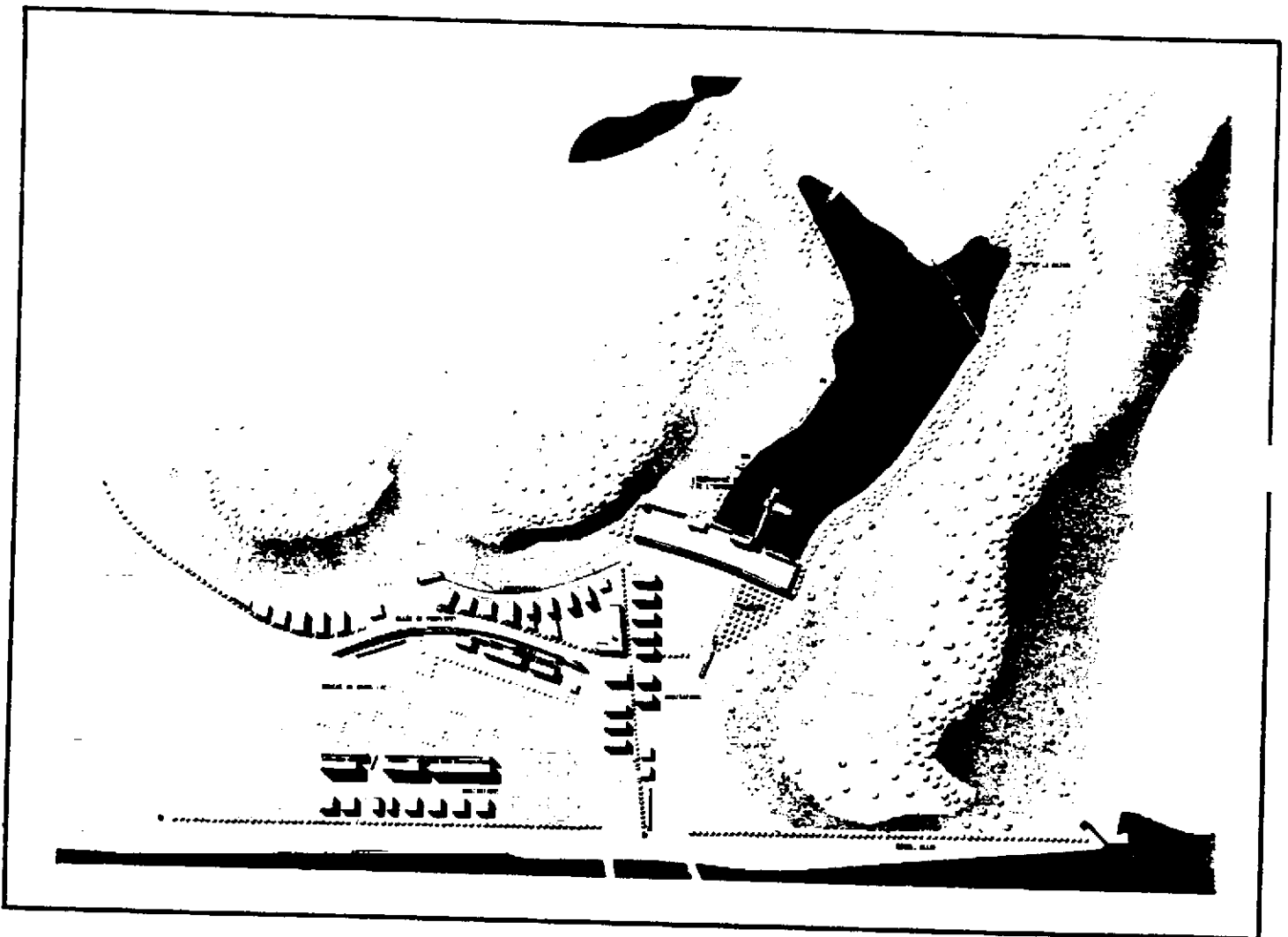
L'autoroute est complètement niée.



En prenant l'autoroute comme support, le projet construit clairement la nouvelle rive du lac agrandi. Cette proposition pose le problème de l'existence d'une zone de transition entre lac et espaces bâtis.

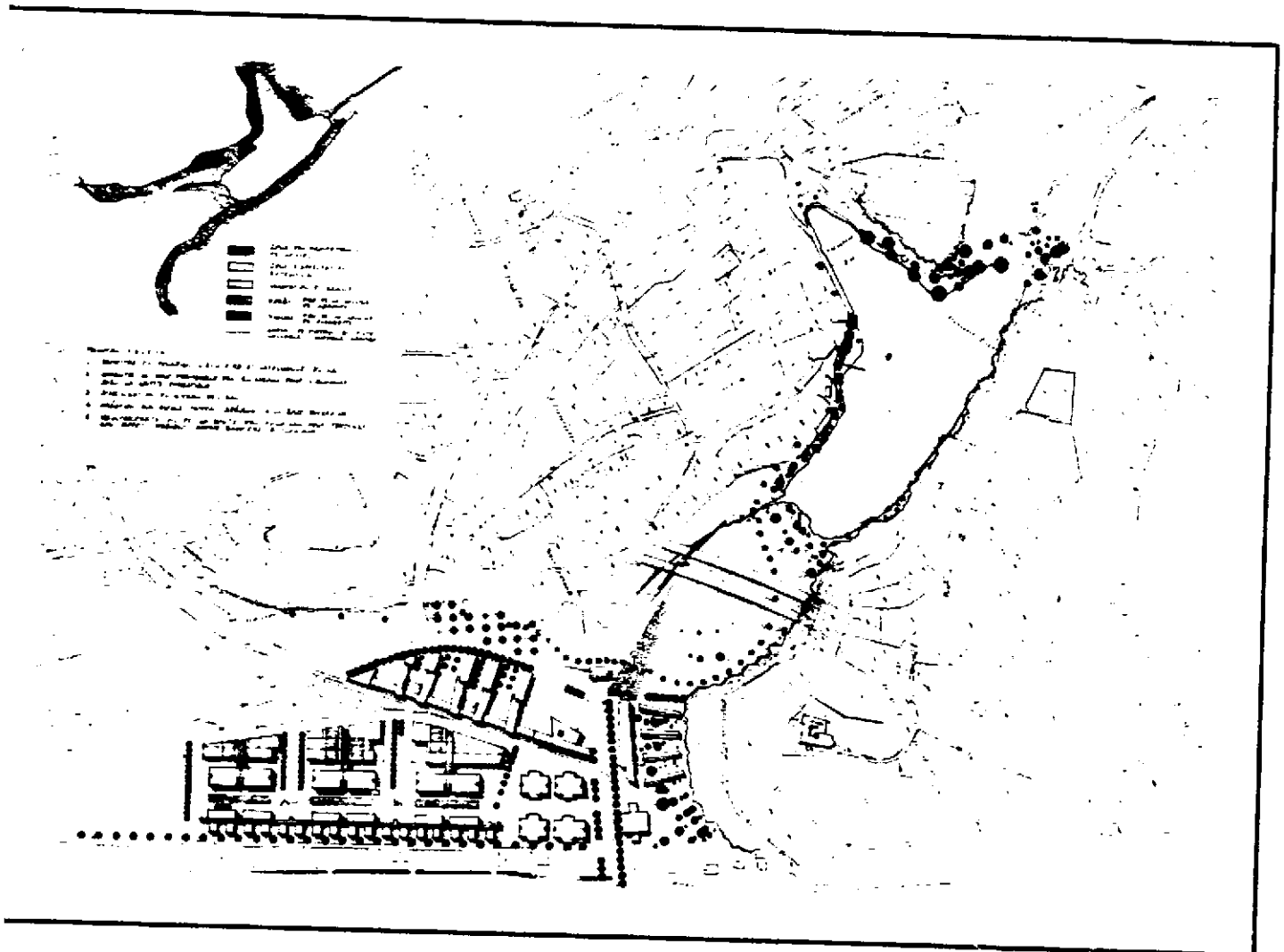
L'urbanisation proposée sauvegarde le pied des collines, mais sa formalisation manque de clarté, malgré le mur de contention.

L'implantation des volumes construits laisse des espaces résiduels non maîtrisés.



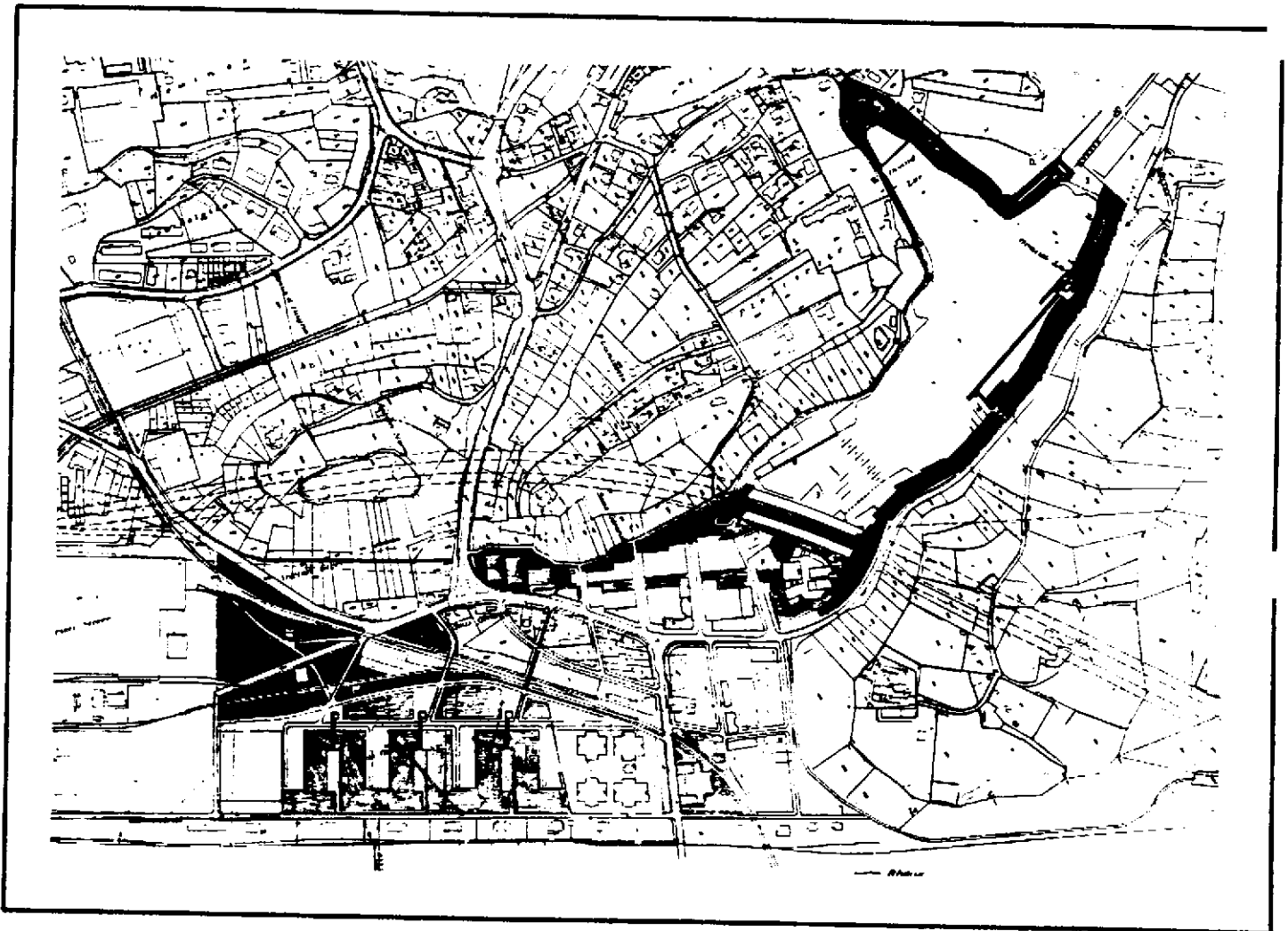
L'autoroute marque sa présence par deux bandes translucides traversant la petite plaine rendue à la nature. La zone urbaine trouve ses limites. Celles-ci manquent malheureusement de clarté. Le panachage formel reste ambigu.

Le geste formel du passage sur la route nationale n'appartient ni aux Beaux-Arts, ni à l'architecture.



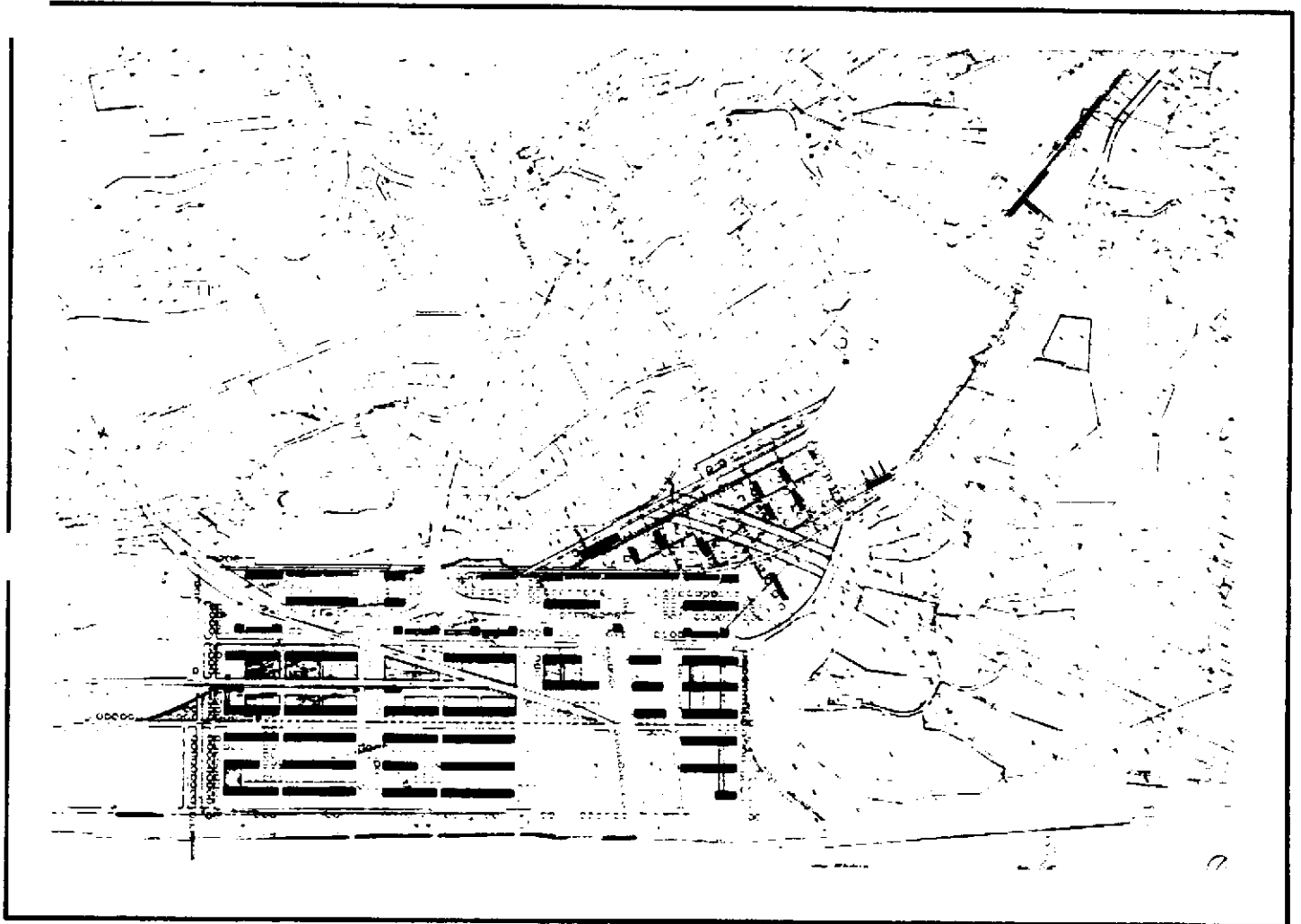
Le projet densifie très fortement le site. Il utilise la couverture de l'autoroute comme élément limitatif entre le construit et le lac.

Le traitement de la prolongation du lac vers l'ouest en espace de transition entre l'eau et la terre ferme, entre le construit, les mûles et le liquide, entre les rives précises et les "plages", est intéressant. Ce supplément de "nature" ne compense pas les destructions provoquées par la jetée de la rive sud.

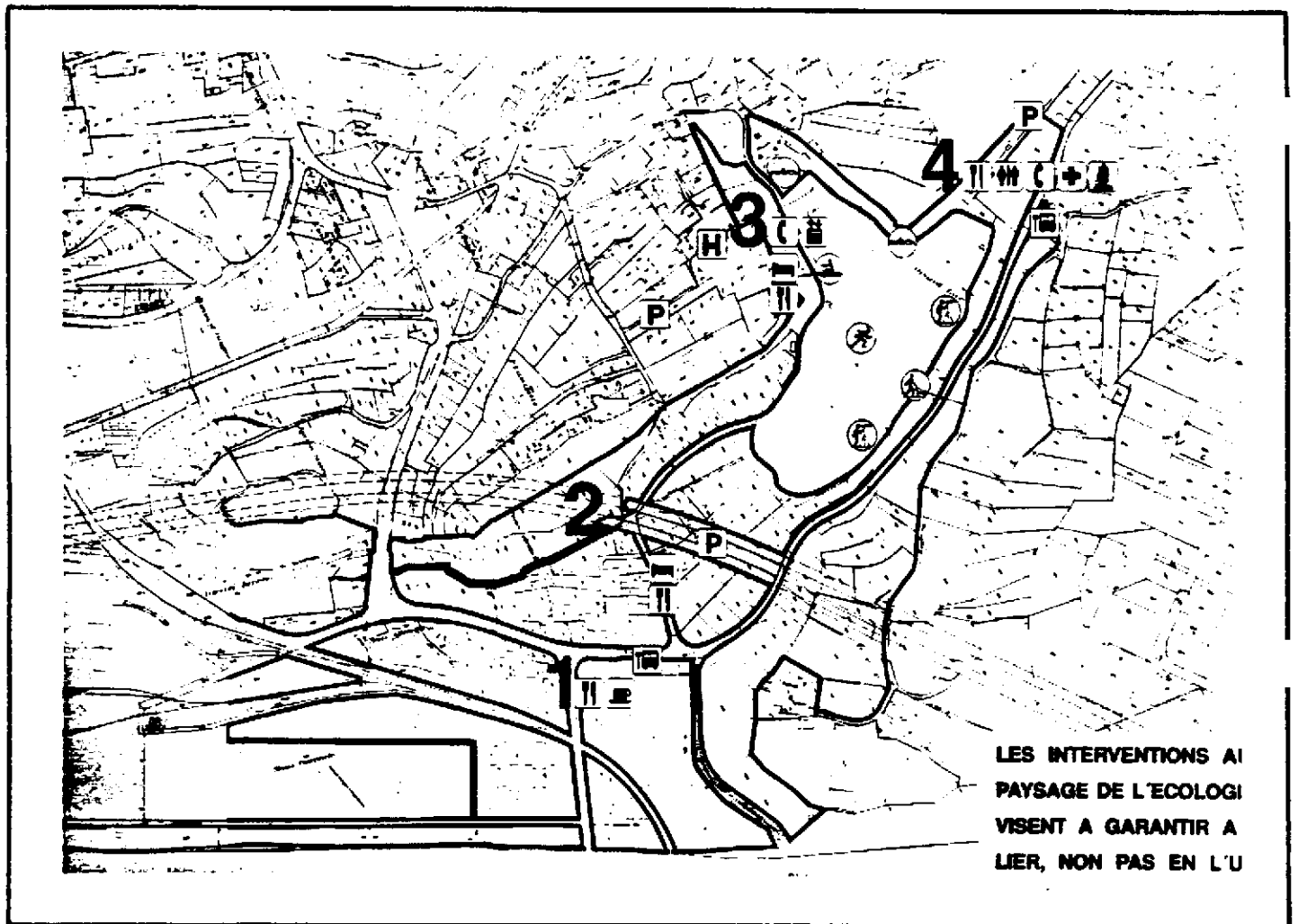


L'urbanisation dévore le territoire et oppose sa géométrie à la géographie du lieu. Ce parti ne se justifie que dans sa partie prolongeant les usines d' Alusuisse.

La transformation des sections rectangulaires des tunnels en sections à voûtes permet de laisser passer en douceur le tracé de l'autoroute dans le site.



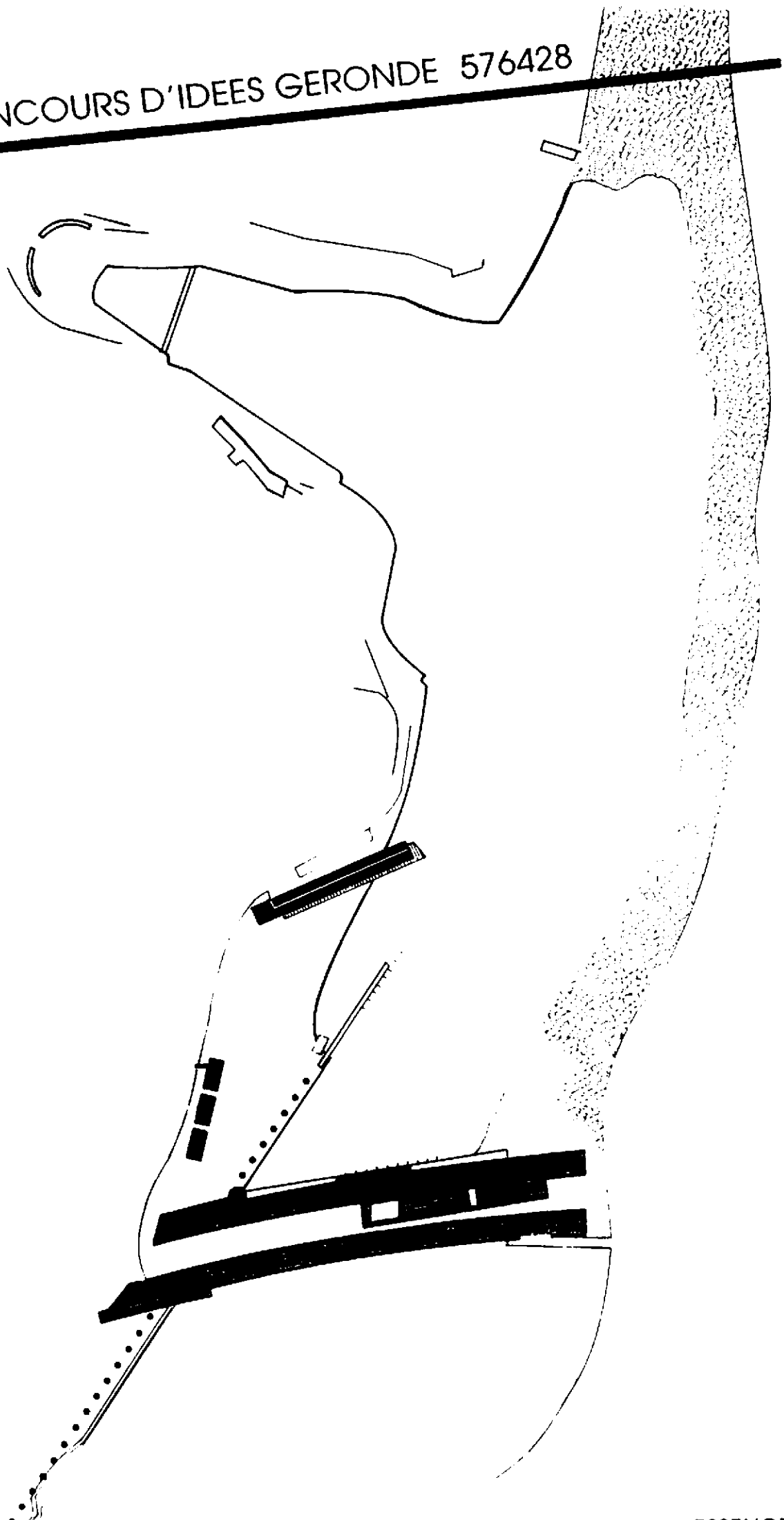
L'auteur du projet propose une implantation dispersée d'objets architecturaux dans le site. Malgré cette démarche, la proposition ne parvient pas à définir un projet pour ce lieu.



L'autoroute devient digue, gradins vers le lac redessiné et agrandi. Les espaces à bâtir à Sous-Géronde deviennent parc d'expérimentation architecturale.

Le tout, malgré le lyrisme des textes, évacue la poésie spontanée de ces lieux.







### 3.8 Analyse des projets restants

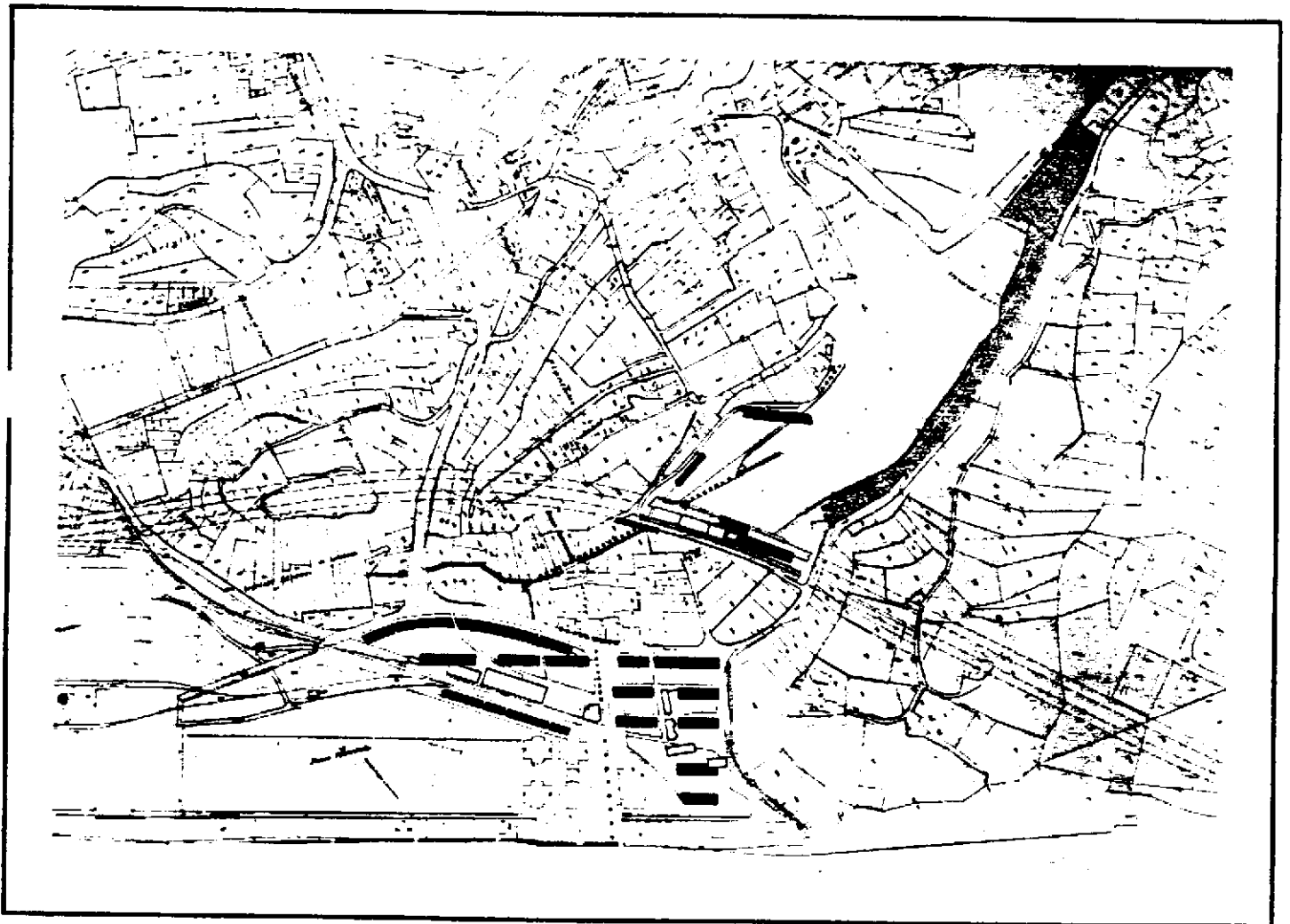
Projet No 5 57 64 28

Ce projet a pour objet le déplacement du sens de l'autoroute et tente de crédibiliser la métaphore du "barrage". La référence photographique au barrage est superflue et redondante.

Ce projet segmente l'espace et le restructure.

La qualité de ce projet dépend directement de la qualité formelle de sa réalisation, ce qui le fragilise.

C'est un projet de rupture entre la terre et l'eau, par le renforcement de l'effet de digue de l'autoroute.



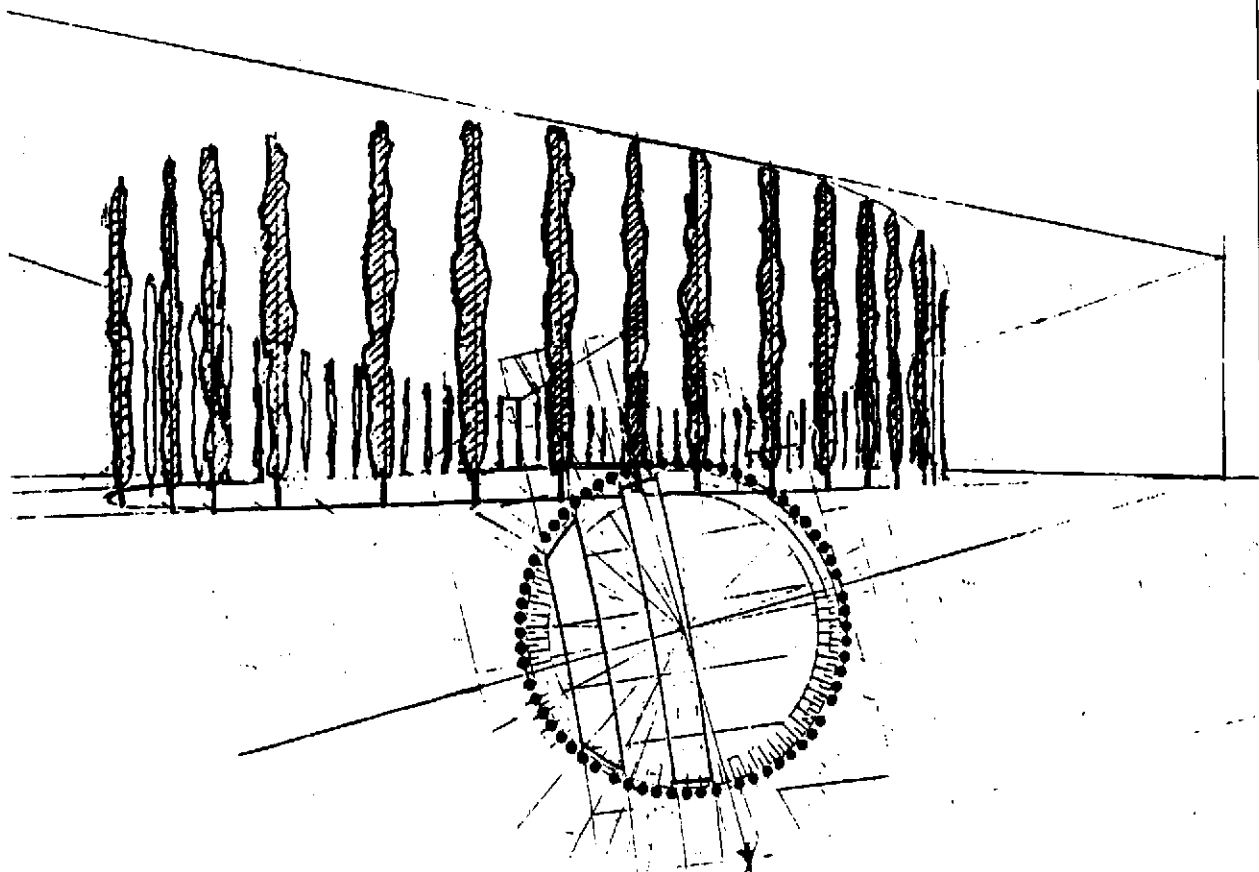
## CONCOURS DE GERONDE

L'INTRODUCTION DE L'AUTOROUTE DANS UN ENSEMBLE D'ELEMENTS HETEROGENES NOUS OBLIGE A UNE RELECTURE RADICALE DU SITE ET NOUS OFFRE L'OCCASION DE REPENSER UNE AIRE A LAQUELLE L'HOMME A ENLEVE LA POSSIBILITE DE PERCEVOIR LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES DU PAYSAGE.

LA SIMPLIFICATION QUE NOUS PROPOSONS, SE VEUT UN SIGNE DU TEMPS, UN MESSAGE POUR PERMETTRE LA REFLEXION SUR LES PAS ENTREPRIS CES DERNIERES DECENNIES: LA BANALISATION DES SITES.

"UN PARCOURS IMAGINAIRE, UN PARCOURS PHYSIQUE".

UN ESPACE SCULPTURAL DANS UN LIEU REDESSINE, OU LE LANGAGE EST CELUI DE L'ESSENTIEL, OU LES CONSTRUCTIONS SONT CONCENTREES EN FAVEUR D'UN ESPACE PUBLIC AMBITIEUX ET SIGNIFICATIF.



Le concept général est très clair, sobre et classique. C'est une déclaration d'intention extrêmement précise. Il reconnaît l'unité du secteur nord (vignes, pré).

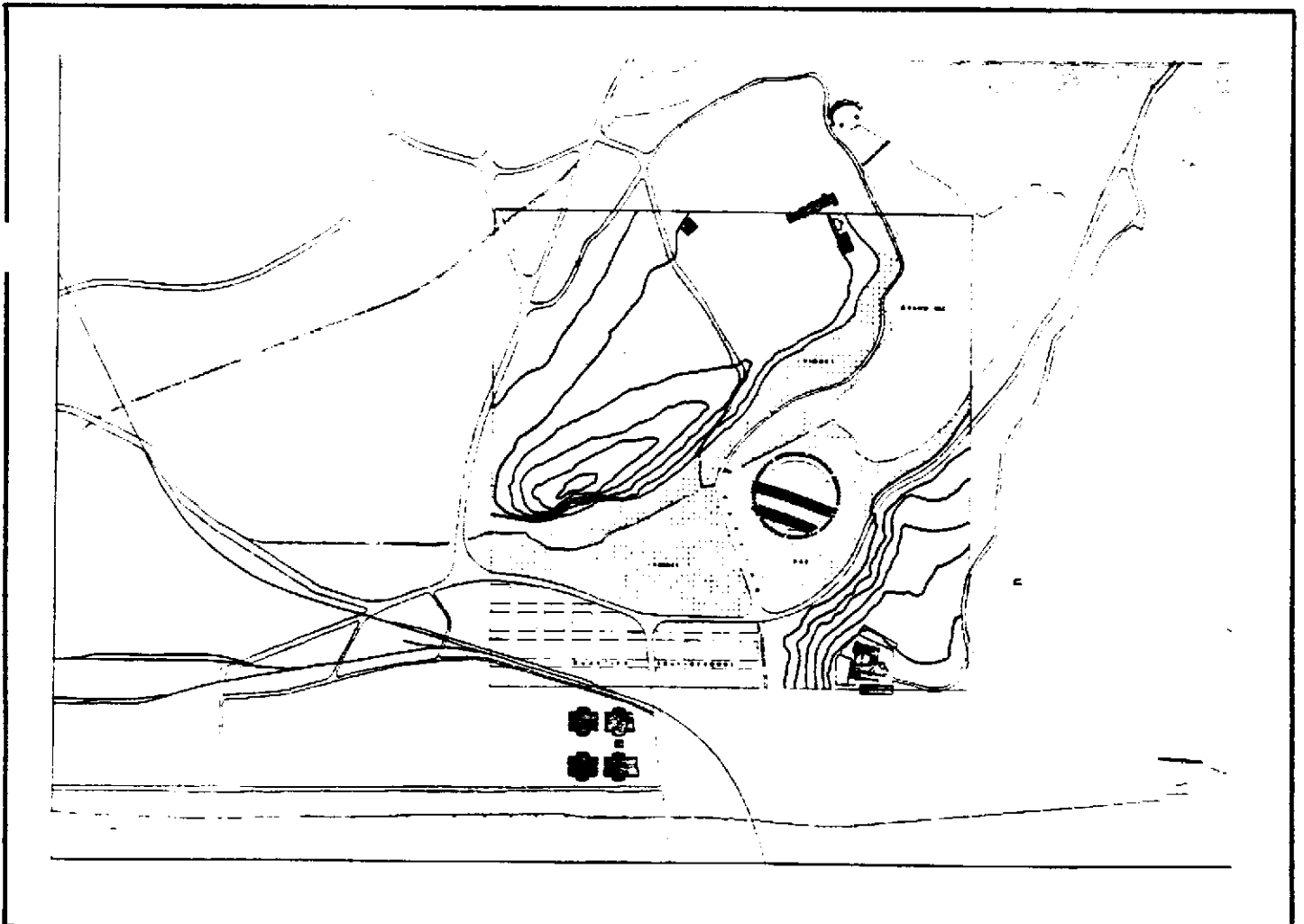
Il marque de façon cohérente la séparation entre le secteur du lac (végétal) et le sud très urbanisé.

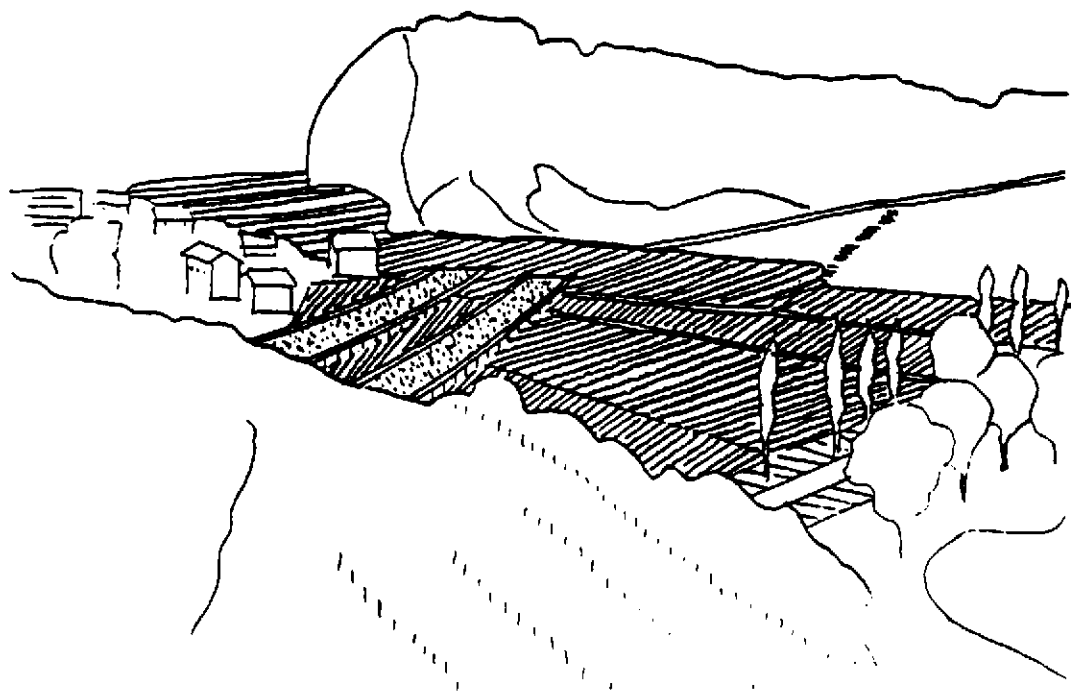
Il nie cependant la différence de niveaux dans le secteur de l'objet pour le mettre en valeur.

L'objet marque fortement le lieu et dissipe une atmosphère mystérieuse et sacrée. Une autre qualité est de n'exhumer qu'un petit tronçon de l'autoroute qui renforce son symbolisme.

Ce projet offre une grande souplesse d'utilisation et respecte bien le site. Il idéalise cependant fortement le paysage et la topographie. C'est un projet artistique.

Le choix du peuplier rappelle la présence de l'eau et les grandes allées bordant la route cantonale.





Hiérarchiser les problèmes:

1. L'AUTOROUTE

Deux bacs à fleurs, éléments de décoration, plantés de roses basses et denses (Polyantha ou Floribunda, qui hivernent bien) deviennent tapis d'un bout d'autoroute sans fonction et dont la métaphore est l'autoroute elle-même.

Deux traits rouges, purs, complètent la composition du paysage artificiel, hachuré par les rangées de vignes.

Rouge dynamique, comme le dynamisme du trafic; rouge violent, soulignant la violence du tracé de l'autoroute.

2. LES VIGNES

Remplir les trous, compléter le paysage.

3. L'EXUTOIRE DU LAC

Canal, revêtu de granit poli (soulignant son fait artificiel), qui vide le lac et amène l'eau nécessaire à l'irrigation des deux bacs à fleurs.

4. LE PARKING

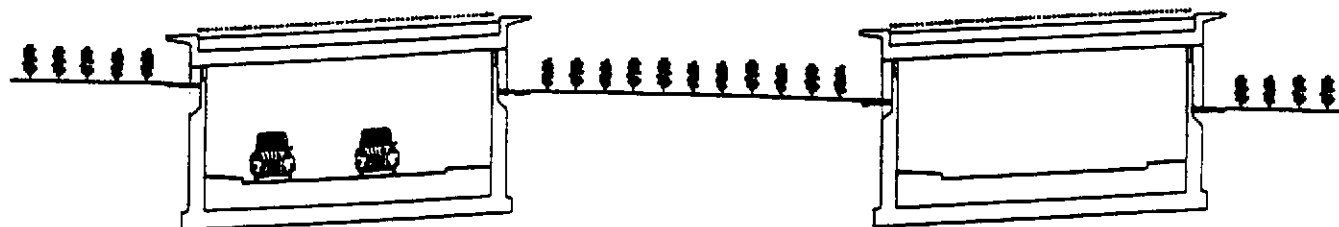
Outre sa fonction primaire: Limite du paysage des vignes.

5. LE LAC

Ne demande pas d'aménagement architectural ou de tourisme supplémentaire.

6. L'AGGLOMERATION DE SOUS GERONDE.

Le développement du lieu dit Sous-Géronde n'a pas de sens, tant que les désirs et les besoins urbains autant que le développement démographique, social et politique ne sont pas connus.



Ce projet est clair, pragmatique et poétique.

La métaphore est originale et autorise plusieurs lectures.

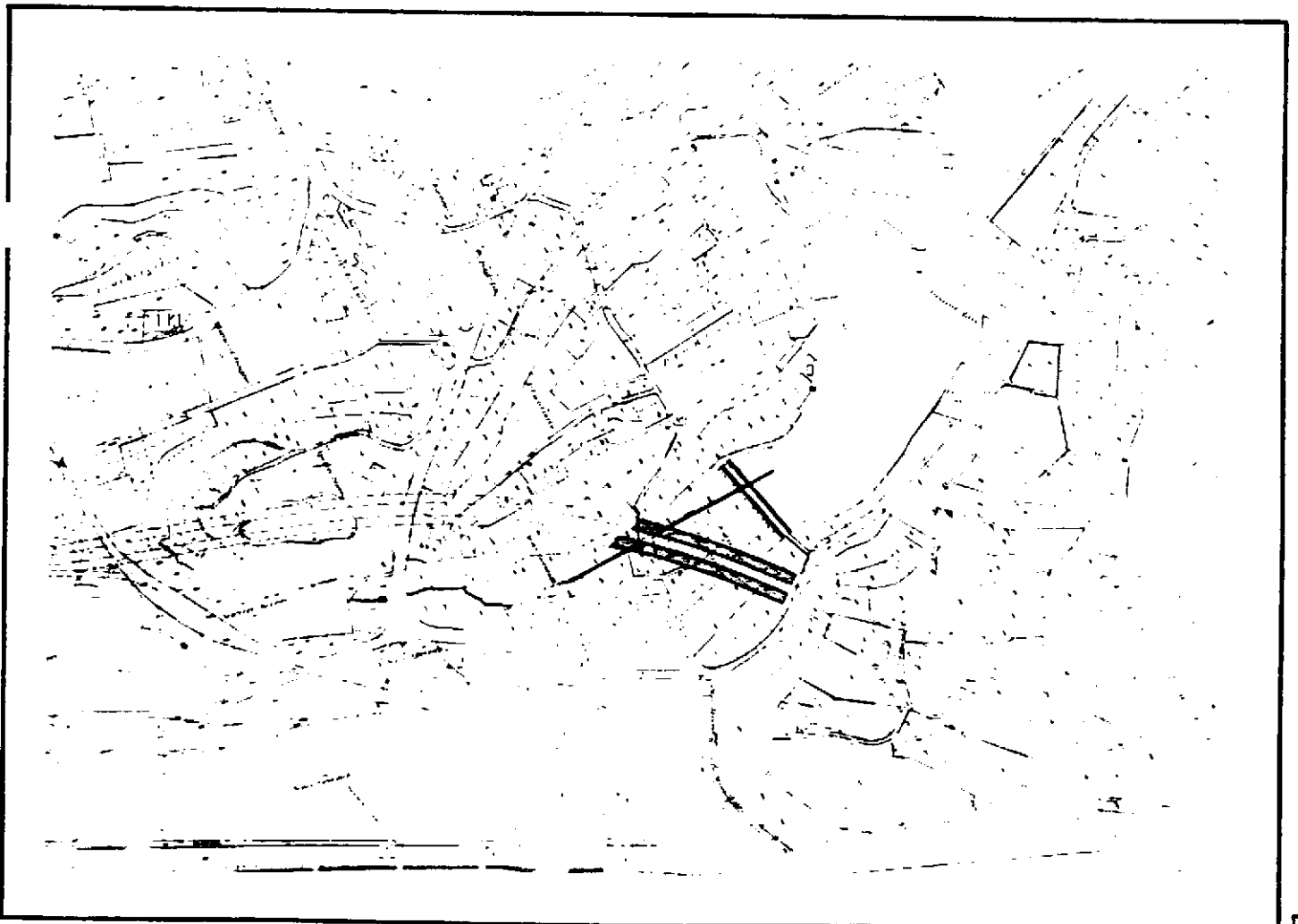
Il répond à toutes les questions avec une grande sobriété de moyens, de façon très contemporaine.

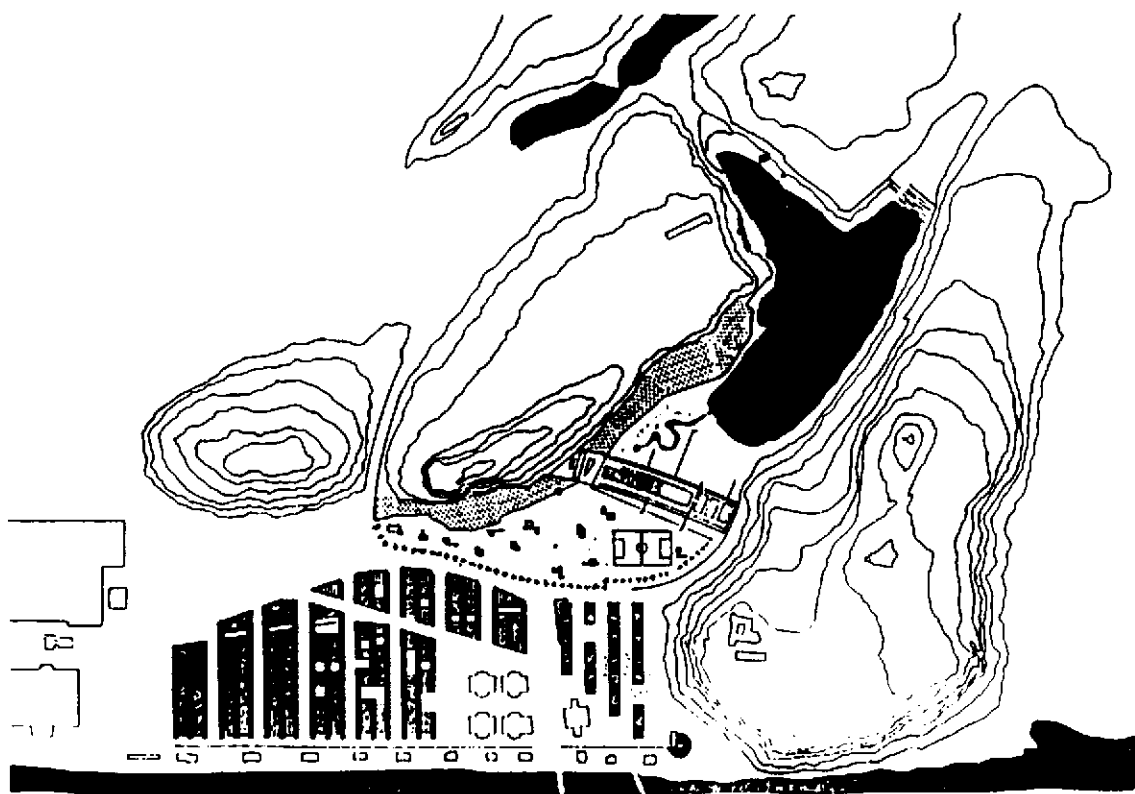
La coupe en travers révèle des faiblesses dans le dessin de l'objet trop figuratif.

Le dessin est sobre et artistique. C'est une peinture du paysage qui déroule harmonieusement ses rubans rouges. Il donne à la galerie autoroutière sa dimension d'ouvrage d'art et reconnaît expressément le passage de la RN9.

Il s'agit d'un projet complet et transparent, qui donne une unité architecturale à l'ensemble du site, mais appelle quelques vérifications, notamment l'accès au parking.

Par delà l'ironie de la proposition constructive, le résultat est concluant, car l'auteur reconnaît lui-même jouer sur plusieurs registres.





**L**e développement actuel de Sierre, lié à des changements structurels importants, nous amène à considérer le passage de l'autoroute sur le site de Gérondo dans un contexte plus large.

**N**ous traitons l'espace du parc, dont le lac en est l'un des éléments constitutifs, comme un vide, ordonnateur de l'agglomération sierroise.

**C**ontrepoint à ce vide du parc, le tissu dense du nouveau quartier de Sous-Gérondo comprend une partie réservée à l'habitation ainsi qu'une extension du concept de Technopôle déjà amorcé.

**E**lément d'articulation du parc, la tranchée d'autoroute n'est pas cachée, mais mise en évidence.

**S**a partie supérieure se présente comme un sol artificiel, support d'une concentration d'activités de loisirs.

**U**n parking lui est associé.

**d**es structures d'accueil - auberge de jeunesse, cabanes de club, petits hôtels - sont réparties comme des confettis dans la partie Sud du parc étendu jusqu'à la future route cantonale.

Ce projet est clair et schématique.

Lorsqu'il cherche à se préciser, il s'avère faible et rappelle un plan de zones.

Les problèmes sont bien posés, mais mal résolus, souvent de manière anecdotique.

Il explicite cependant les différentes fonctions du site.

Sa reconnaissance du secteur homogène du sud de Sous-Géronde est une qualité qui devrait être affinée, indépendamment du reste du projet.



RAISE LIP;  
 FLAT HAND

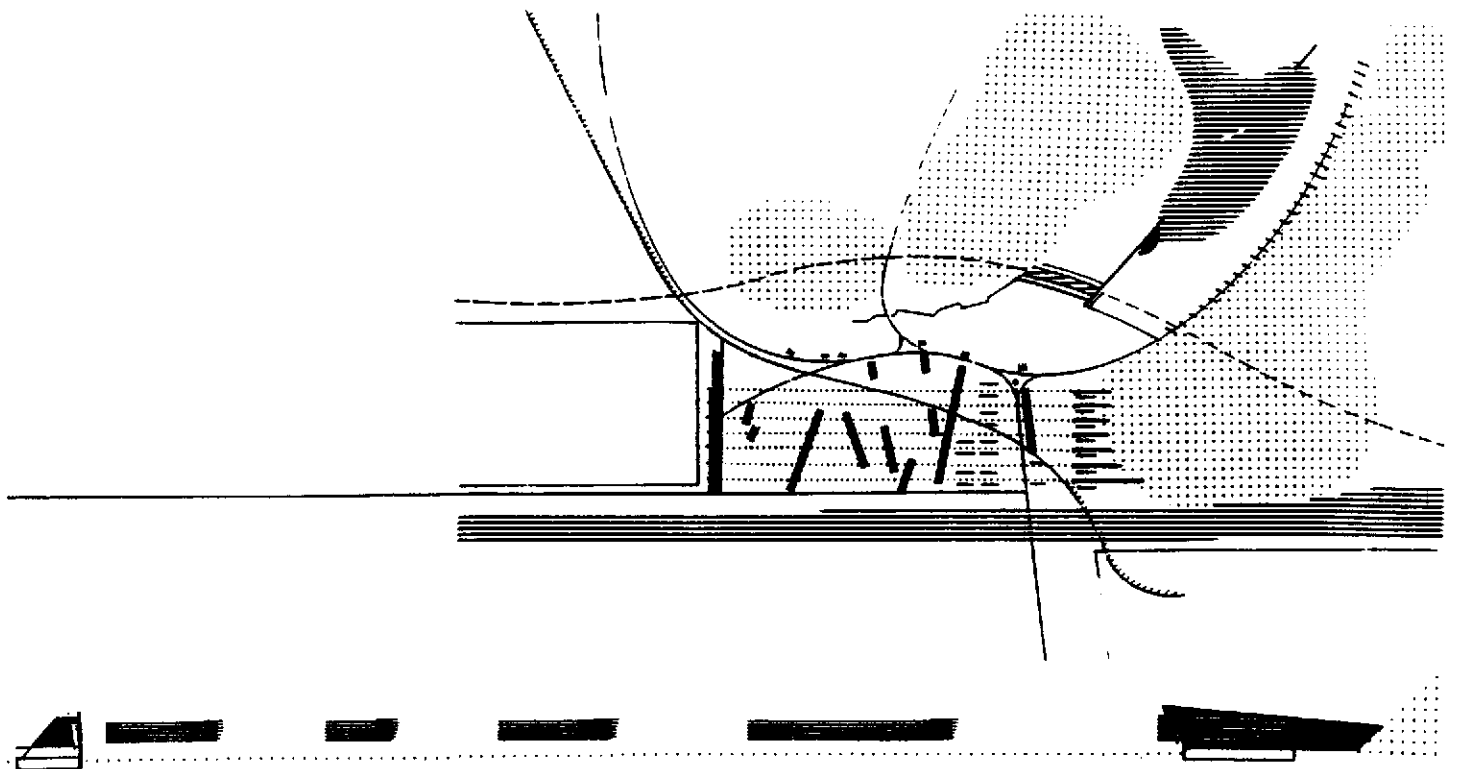
KEEP LIP  
 CLOSED

HALF-CLOSE  
 KEEP LIP *ff*

RAISE  
 LIP *ff*

OPEN

GRADUALLY RELEASE



Une table d'harmonie sur laquelle s'écrira l'habitation du futur.

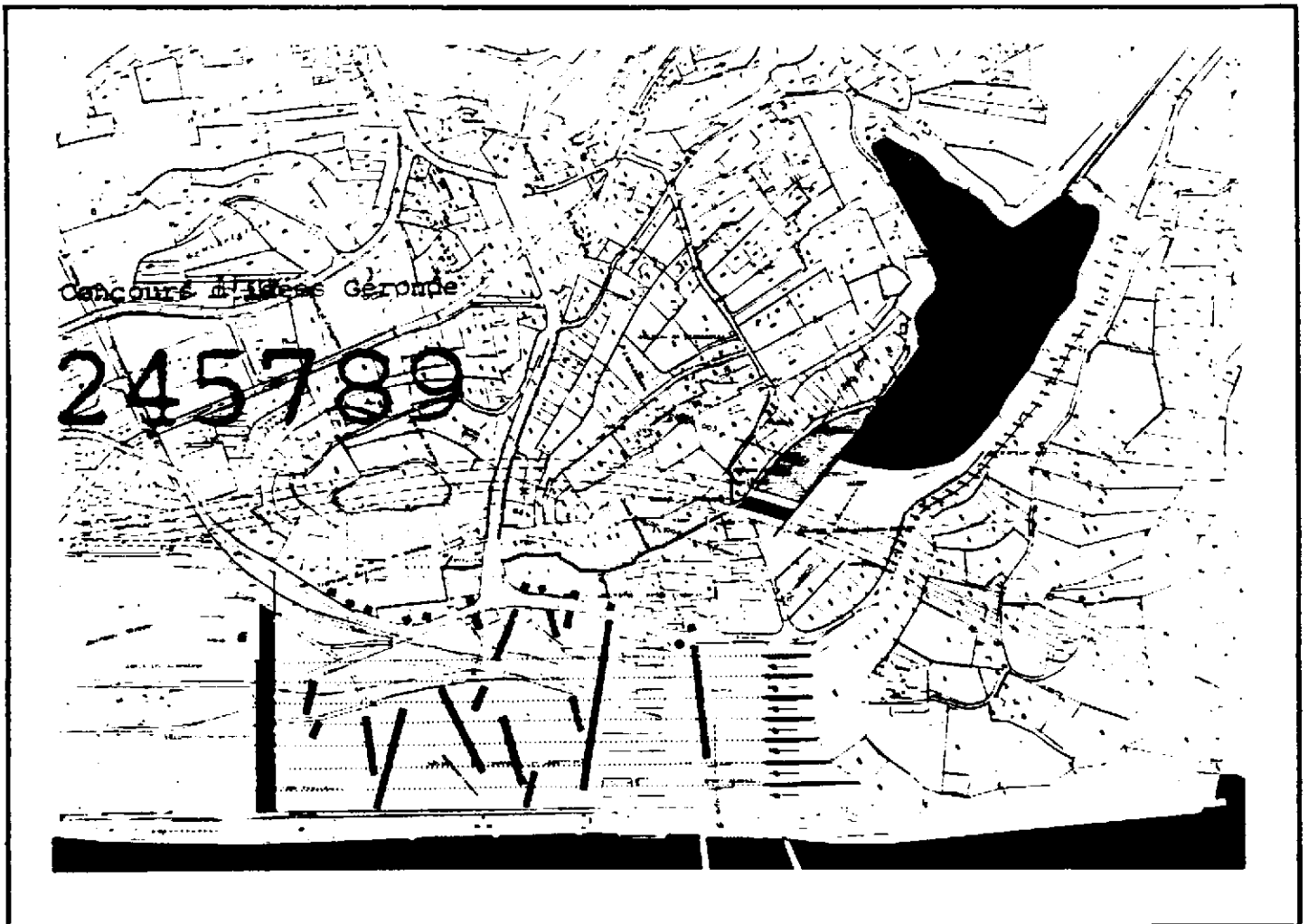


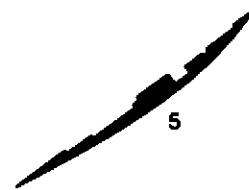
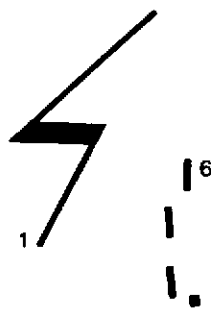
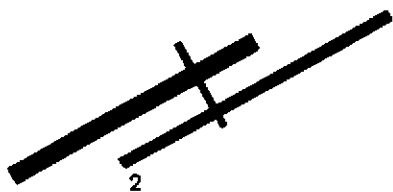
Graphiquement, ce projet est séduisant.

Les propositions restent schématiques.

A relever notamment la montée en pente douce du lac vers les caissons de l'autoroute. Un fragment de ceux-ci reste à l'air libre et révèle une judicieuse fonctionnalité en contenant le plan d'eau intermédiaire du parcours naturel de l'eau.

Cette proposition reconnaît clairement l'unité du secteur sud à urbaniser.





- 1 - articulation de l'interséction de la plaine, de l'autoroute et de l'exutoire du Grand Lac
- 2 - attachement de la Plaine Bellevue à la ville
- 3 - accentuation du passage entre la colline de l'Ancien Sierre et celle de Planzette
- 408009

- 4 - laboratoire de langues à l'endroit du passage routier de Chippis
- 5 - chemin-terrasse auprès de la percée du Rhône, au pied de la colline de Géronde
- 6 - éléments de consolidation des roches du chemin dans le versant ouest de la colline de Géronde
- 7 - alimentation en eau du Grand Lac

Le projet considère les galeries de la RN9 comme un objet en soi, dissocié de la topographie, mais intégré dans l'ensemble du territoire.

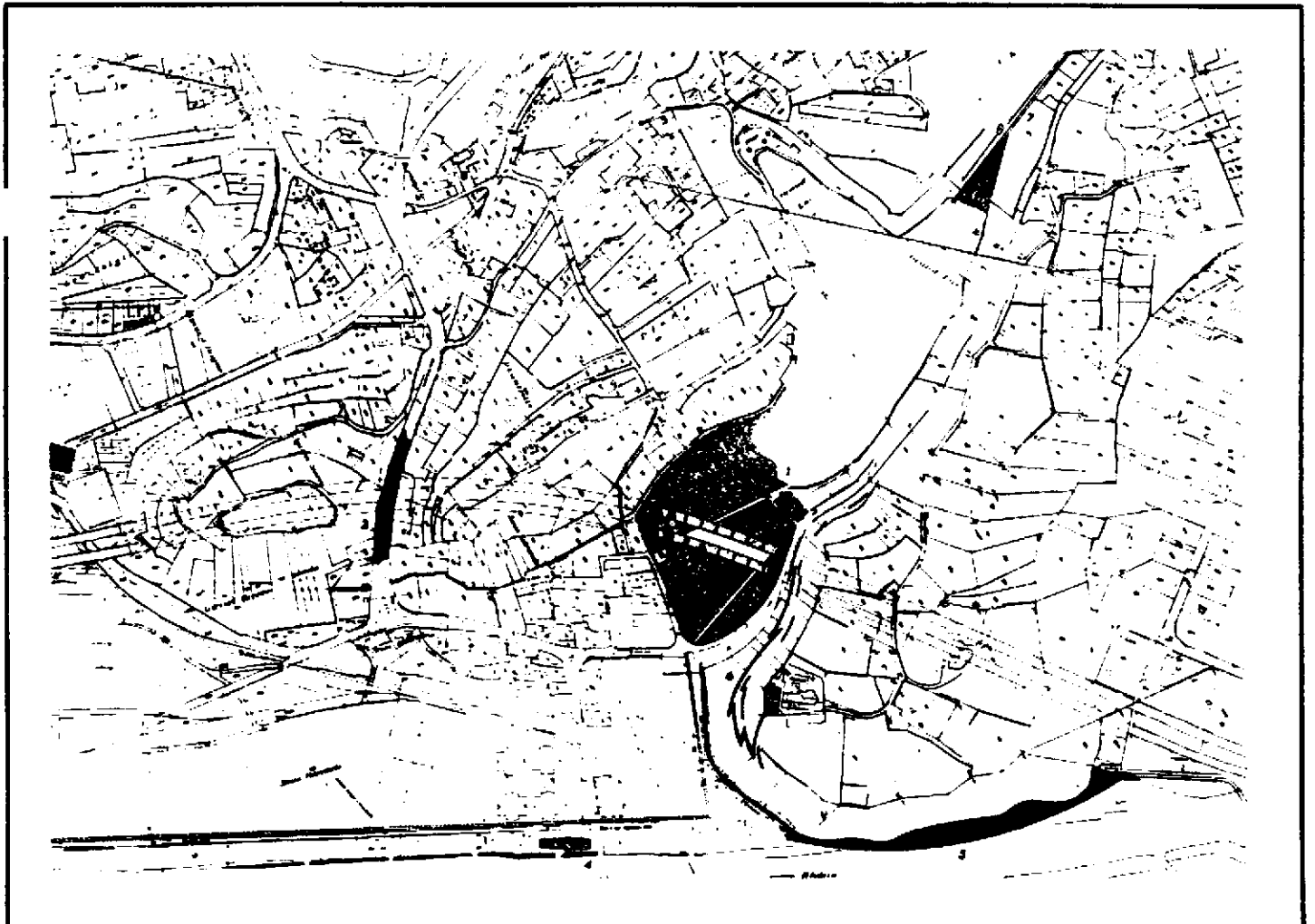
Il soulève des problèmes judiciaires, mais partiellement hors sujet.

Le traitement du secteur sud du lac est intéressant, mais la liaison vers le sud reste floue.

L'intention sculpturale trouve sa juste échelle dans le site, mais demeure imprécise et donc peu compréhensible.

Ce projet thématise la fonction de la RN 9 (tubes autoroutiers reconnaissant chaque direction), mais manque d'information sur ses intentions constructives. Il recherche trop l'esthétisme et l'ornement et se révèle un peu anecdotique, surtout dans le choix des autres sujets.

Par contre, ce projet propose une réponse au problème de la stabilisation des falaises de la colline de Gêronde.



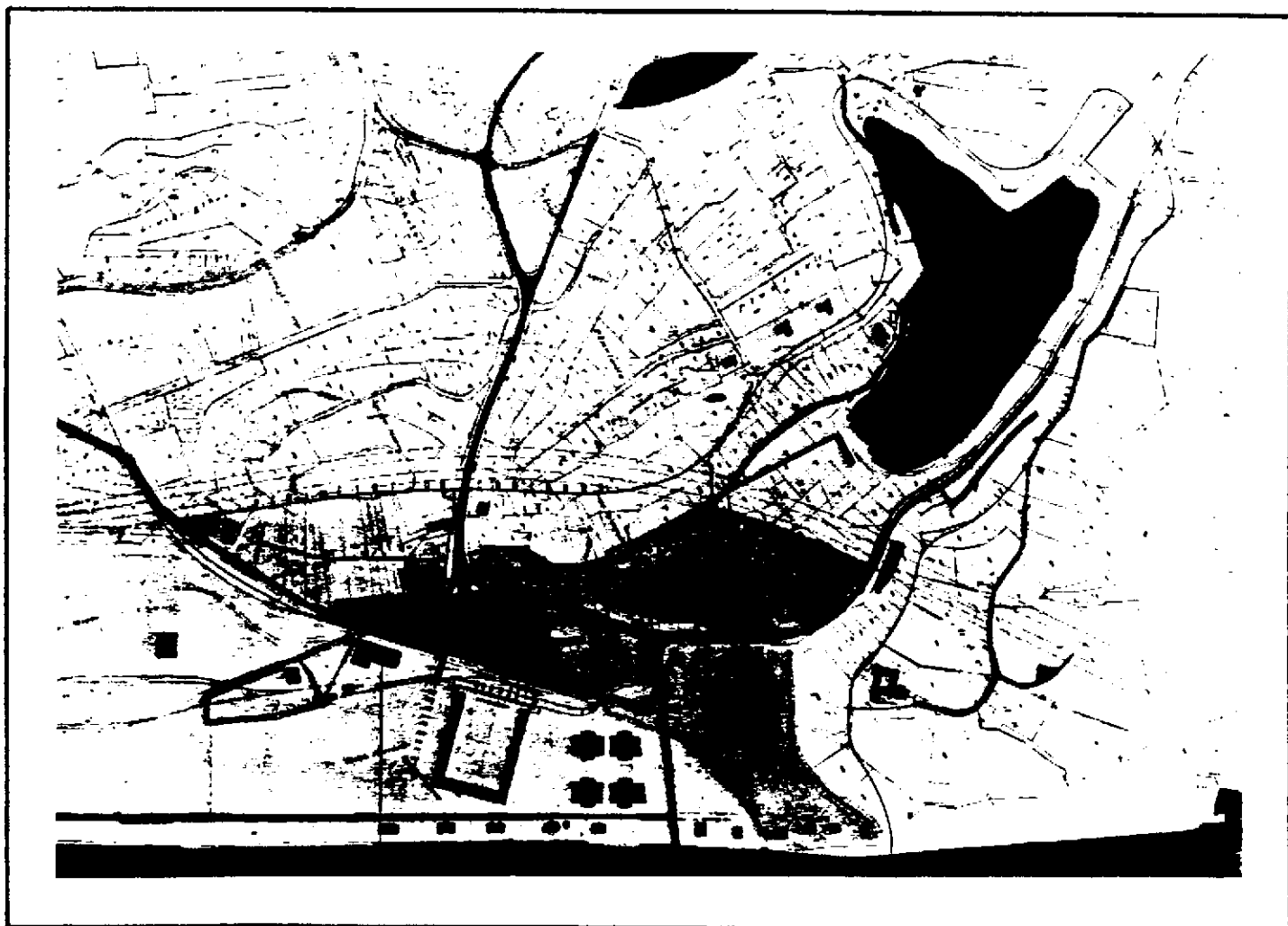
Ce projet romantique dénote la grande sensibilité de l'auteur, mais sa lecture reste difficile.

L'approche générale du site est très complète. Mais la segmentation en différentes zones est ambiguë.

Le jeu de la dissociation et de l'association renforce les aspects intéressants du projet, par exemple l'implantation de petites constructions dans le parcellaire du vignoble sud de la colline de l'Ancien Sierre. Par contre, il révèle des points faibles, en particulier les constructions sur le flan de la colline de Géronde, au-dessus de la route des Falaises.

La proposition du stade semble anecdotique et apparaît comme un corps étranger à l'ensemble du projet.

La sobriété des moyens utilisés donne toute sa qualité à l'intégration de la RN 9, sans effacer la trace de son passage.



#### 4. CLASSEMENT

---

Conformément à l'article 45.2 du Règlement SIA 152, le jury passe en revue tous les projets et confirme ses discussions et ses critiques.

Sur la base de l'analyse détaillée des sept projets retenus, le jury décide du classement suivant

1er prix	Projet No 12	<b>12 34 51</b>
2e prix	Projet No 7	<b>12 22 23</b>
3e prix	Projet No 21	<b>24 57 83</b>
4e prix	Projet No 39	<b>00 12 34</b>
5e prix	Projet No 29	<b>40 80 09</b>
6e prix	Projet No 5	<b>57 64 28</b>
7e prix	Projet No 18	<b>64 14 26</b>

Vote du jury : Les 1er, 3e et 5e rangs ont été décidés à la majorité des voix, les 2e, 4e, 6e et 7e rangs à l'unanimité.

## 5. ATTRIBUTION DES PRIX

---

### 5.1 Projets classés

---

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1er prix - Frs 55'000.-	Projet No 12	12 34 51
2e prix - Frs 50'000.-	Projet No 7	12 22 23
3e prix - Frs 25'000.-	Projet No 21	24 57 89
4e prix - Frs 22'000.-	Projet No 39	00 12 34
5e prix - Frs 20'000.-	Projet No 29	40 80 09
6e prix - Frs 18'000.-	Projet No 5	57 64 28
7e prix - Frs 15'000.-	Projet No 18	64 14 26

### 5.2 Projets éliminés au deuxième tour

---

Le jury décide, à la majorité des voix, d'acheter pour la somme de **Frs 5'000.-** chacun les neuf projets éliminés au deuxième tour :

No 3	01 31 00
No 10	87 58 16
No 11	21 49 14
No 14	11 11 11
No 16	34 50 67
No 20	75 39 01
No 32	52 35 00
No 33	39 87 51
No 34	08 19 90

## 6. RECOMMANDATIONS DU JURY

---

### 6.1. Proposition du jury à l'organisateur

---

Sur la base du point 1.5 du règlement et programme du concours, le jury recommande, à la majorité, au maître de l'ouvrage, le Service des routes nationales, de donner un mandat pour la poursuite des études, dans le sens d'un avant-projet et d'une vérification de la faisabilité aux auteurs des deux premiers projets classés (No 1 et No 7). Il propose un montant de Frs 20'000.- pour chacune de ses études complémentaires et désigne une délégation du jury, composée de MM. Bernard Attinger, Eraldo Consolascio, Jimmy Delaloye et Serge Sierro pour suivre ces études en tant que groupe d'experts.

Ce concours était un concours d'idées. Toutefois, la plupart des concurrents a fourni des solutions-projets.

Les idées de stratégie d'intervention urbaine et paysagiste sont implicites dans la considération globale des propositions.

Les deux projets retenus recourent à des interventions ponctuelles. Ils déchiffrent et thématisent avec des moyens minimaux le problème du passage de l'autoroute dans le site de Gêronde.

En définissant clairement le site, ils laissent une grande liberté d'option pour tout développement futur dans le périmètre considéré et sont, de cette façon, non pas des obstacles, mais ébauches de réflexion.

Lac, pieds des collines et pentes douces, jusqu'à la route des Falaises, constituent une zone homogène. Le paysage, ainsi que le bâti existant et ponctuel doivent être maintenus.

L'îlot compris entre la route des Falaises et le Rhône doit être urbanisé et densifié. La tête de pont, la rangée des villas au bord du Rhône et les bâtiments de l'industrie constituent les données d'une situation périphérique : cette réalité doit constituer la référence du développement urbain futur de ce secteur.



7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

---

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Sierre, le 27 septembre 1990

Le président : Bernard Attinger

Les membres : Stéphane Balmer Eraldo Consolascio

Jimmy Delaloye Pierre Feddersen Jacques Herzog

Bernard Lassus Serge Sierro

Les suppléants : Paul Berthod Jean-Daniel Crettaz

Pierre-Alain Croset Stefan Rotzler Pascal Ruedin

Bernard Schwery

Les experts : Walter Indermitte Romaine Perraudin

Willy Schuler

## 8. **Considérations et recommandations de l'expert en biologie**\_\_\_\_\_

Le site de Géronde est actuellement exploité comme lieu de loisirs et de détente, mais n'est pas géré comme milieu naturel. En tant que tel, il est artificialisé : berges construites ou enrochées, roselières partiellement comblées, circulation d'eau insuffisante avec une alimentation très faible et un exutoire non fonctionnel, collines isolées par la route de transit, etc.

Avant de proposer un aménagement naturel du site, certaines questions techniques (niveau du lac, alimentation en eau et exutoire) et politiques (affectation du site) devraient être réglées.

Le concept nature du site doit essayer de résoudre deux problèmes celui de l'aménagement du Grand Lac et de la liaison biologique entre les collines et le lac. Les trois premiers projets laissent à ce sujet carte blanche.

Pour ce faire, deux solutions se font jour :

- Développement d'un axe nature dans l'extrémité nord avec une concentration des activités de loisir dans son extrémité sud (projet No 10).
- Développement de cet axe dans l'extrémité sud du lac.

L'axe nature consisterait à revitaliser les ceintures végétales naturelles (cariçaies, roselières, saulaies et aulnaies) du lac. La revitalisation de la rive sud-est du lac a été retenue par la majorité des auteurs des projets. La couverture de la route des Falaises, telle que le prévoit le projet 38, éliminerait la coupure existante.

Romaine Perraudin

## 9. OUVERTURES DES ENVELOPPES CACHETÉES

---

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets; il leur reconnaît le droit de participer au présent concours.

### 9.1 Projets primés

---

1er rang - 1er prix - Frs 55'000.- Projet No 12 12 34 51

---

Auteur : Ueli Brauen, architecte EPFL/SIA  
Lausanne

2e rang - 2e prix - Frs 50'000.- Projet No 7 12 22 23

---

Auteur : Paolo Burgi, architecte-paysagiste  
HTL/FSAP/OTIA, Camorino

Collaborateurs : Béatrice Krehl, architecte-paysagiste  
HTL/AAPS, Bellinzona  
Roberto Stalder, architecte paysagiste HTL,  
Roveredo

3e rang - 3e prix - Frs 25'000.- Projet No 21 24 57 89

---

Auteurs : Roland Vassaux, Branson  
Christian Ravaz, Champlan  
Jean-Luc Torrent, Grône  
Bureau Balet & Ravaz, Grimisuat

4e rang - 4e prix - Frs 22'000.- Projet No 39 00 12 34

---

Auteurs : M.J. Koole, architecte SIA, Bâle  
C. Tashima, architecte  
F. Rütimeyer, économiste  
E. Veszprémi, B. Science

**5e rang - 5e prix - Frs 20'000.- Projet No 29 40 80 09**

---

**Auteurs : Félix Kuhn, architecte EPF, Barcelone  
Manuel Scholl, architecte ETH  
Andreas Stoecklin, architecte SMB  
Félix Wettstein, architecte ETH,**

**6e rang - 6e prix - Frs 18'000.- Projet No 5 57 64 28**

---

**Auteure : Anne-France Aguet, architecte EPFL,  
Mex/YD**

**7e rang - 7e prix - Frs 15'000.- Projet No 18 64 14 26**

---

**Auteurs : Atelier d'architecture  
Michel Zufferey SA, Sierre  
Nicolas Pham  
Stéphane Rudaz  
Ariane Widmer**

## 9.2

**Projets achetés**

---

Les projets éliminés au deuxième tour sont achetés, à raison de Frs 5'000.- chacun :

**Projet No 3 01 31 00**

---

**Auteurs** : **Thierry Baechtold**  
**Alberto Daniel**  
**Claudia Libermann**  
**architectes EPFL, Lausanne**

**Consultants** M. Schlaepfli, inspection des forêts  
C. Voit, ingénieur EPFL

**Projet No 10 87 58 16**

---

**Auteurs** : **Gianni Biaggi, architecte paysagiste, Lausanne**  
**Olivier Lasserre, biologiste et paysagiste, Lausanne**

**Projet No 11 21 49 14**

---

**Auteurs** : **Obrist und Partner, architekten + planer, St-Moritz**

**Collaborateurs** : **Javier Rimolo, Robert Ackeret, St-Moritz**  
**Lieni Wegelin, Landschaftsarchitekt HLT**  
**Malans,**  
**Heinz Schmid, Verkehrsingenieur SIA/SVI, Zurich**

**Projet No 14 11 11 11**

---

**Auteurs** : **Robert Ginestet, architecte-urbaniste EPFL/FUS, Lausanne**  
**François-Joseph Z'Graggen, architecte-urbaniste EPFL/SIA, Nyon**

**Consultants** : **Gabriele Bianchetti, hydrogéologue, Sierre**  
**Klaus Holzhausen, architecte-paysagiste, Lausanne**  
**Florian Meier, écobiologiste, Genolier**

**Projet No 16 34 50 67**

---

**Auteurs** : **Peter Dutli, architecte ETH/SIA, Erlenbach**  
**Christophe Gasser, architecte-paysagiste HTL, Uetikon am See**

**Projet No 20 75 39 01** \_\_\_\_\_

**Auteurs** : Pascale Roulet, Genève  
Danièle Vergères, Genève  
Riccardo Mariani, Genève  
Ali Imanov, Gaillard  
Massimo Grassi, Le Lignon

**Projet No 32 52 35 00** \_\_\_\_\_

**Auteurs** : Alain Leveille, Carouge  
Joël Jousson  
Marie-Paule Mayor  
Françoise Strub

**Projet No 33 39 87 51** \_\_\_\_\_

**Auteur** : Jürg Meister, architecte HLT, Vienne/Autriche  
**Collaborateur** : Michael Mellauner  
**Spécialistes** : Anna Detzlhofer, ingénieur paysagiste  
Siegfried Trimmel, ingénieur urbaniste  
Aglaja Konrad, photographe  
Christine Muller, architecte ENSA

**Projet No 34 08 19 90** \_\_\_\_\_

**Auteur** : Jean-Michel Crettaz, architecte AA HONS RIBA  
Zurich et Sion  
**Collaborateurs** : Yasmin Zain, architecte AA  
Marcel Mach  
Barbara Holzer  
**Consultants** : Bernard Crettaz, sociologue, Genève  
Professeur Hamer, biologiste ETH, Zurich  
H. Schuetzer, ingénieur ETH, Zurich  
Dr Henry Gros, Sulzer Winterthur  
Bernard Dubuis, curé, St-Léonard

9.3

**Autres projets** \_\_\_\_\_

**Projet No 1 24 81 69** \_\_\_\_\_

Auteur : **Claude-Alain Torrent & Atelier 4 Bis, Sion**

**Projet No 2 17 10 25** \_\_\_\_\_

Auteur : **Dominique Reverdin, architecte SIA/AGA, Genève**

Collaboration : **Publipartner SA, Genève**

**Projet No 4 07 62 75** \_\_\_\_\_

Auteurs : **AERA, atelier d'architecture, Genève**  
**Claude Ciani**  
**Philippe Vasey**  
**Dominique Zanghi**

Collaborateurs : **Janka Pasquier**  
**Stefano Saccon**

Consultant : **Eric Miéville, paysagiste**

**Projet No 6 90 08 30** \_\_\_\_\_

Auteur : **Patrick Magnin, architecte, Genève**

**Projet No 8 00 00 00** \_\_\_\_\_

Auteur : **Stefano de Angelis, architecte ETH/SIA, Paradiso**

Collaborateurs : **Michèle Grendelmeier**  
**Giuseppina Galli**  
**Amedea Fauciglietti**

**Projet No 9 43 62 62** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Elias Balzani, architecte ETH/SIA/SWB, Brig**  
**et ses collaborateurs**

**Projet No 13 63 09 21** \_\_\_\_\_

Auteur : **Daniel Troger, architecte HLT, Raron**

**Projet No 15 51 50 54** \_\_\_\_\_

Auteur : R. Friede, architecte, Zurich

**Projet No 17 58 69 61** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Atelier d'architecture Feiss & Kochnitzky,**  
Carouge  
Christine Feiss  
Martin Feiss  
Laure Kochnitzky

Collaboratrice : Anne-Marie Wagner

**Projet No 19 63 95 21** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Christoph Vettiger, Avocat, Student Raumplanung**  
EHT/NDS, Bâle  
**Stefano Wagner, Ingenieur agronom ETH,**  
Vira-Mezzovico

**Projet No 22 60 47 50** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Françoise de Wolff, architecte EPFZ/SIA/SWB,**  
Sion  
**Emmanuel Broccard**  
**Geneviève Théler**

Consultants : Pierre Cotter et Dominique Zuchuat, Sion

**Projet No 23 63 34 90** \_\_\_\_\_

Auteur : **Jean-Pierre Haring, architecte, Genève**

Collaboratrice : Anne Haring

**Projet No 24 09 70 03** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Bureau Paysa-Plans : Pascal Bérod,**  
architecte-paysagiste ETS, Monthey  
**Bureau Pascal Varone, architecte SIA/EPF**  
J.P. Demierre et J. Balet, Sion  
**Bureau CDS Colombi-Schmutz-Dorthe SA, Sion**  
Anne-Marie Brutin, géologue SIA  
Vincent Rebstein, ingénieur génie rural EPF  
Cornelis Neet, Dr es sciences, biologiste



**Projet No 25 30 00 00** \_\_\_\_\_

Auteur : Gilbert Favre, architecte SIA, Renens  
Collaborateur : Simon Decker

**Projet No 26 20 10 20** \_\_\_\_\_

Auteurs : Pascale Abbe  
Morten Gisselbaek  
Massimo Lopreno, Genève

**Projet No 27 51 10 86** \_\_\_\_\_

Auteurs : Olivier Galletti, architecte EPFL  
Claude Matter, architecte EPFL, Collombey

**Projet No 28 12 99 21** \_\_\_\_\_

Auteur : Tom Schacher, architecte EPFL, Arbedo

**Projet No 30 16 00 61** \_\_\_\_\_

Auteurs : Ch.-M. Gillig, architecte paysagiste FSAP  
P.-L. Royer, architecte paysagiste ETS  
P. Sterchi, architecte-paysagiste ETS, Genève

**Projet No 31 90 20 01** \_\_\_\_\_

Auteurs : Erwin Egger, architecte paysagiste EAAL  
Pierre-André Simonet, architecte EPFL/SIA  
Yvan Chapuis, architecte ETS, Fribourg  
Collaborateurs : Christophe Rime, architecte paysagiste ETS  
Benoît Martin, biologiste  
Christian Stalder, architecte paysagiste ETS/UTS

**Projet No 35 22 10 27** \_\_\_\_\_

Auteur : Paul-Alain Metrailler, architecte EPF/SIA,  
Sierre  
Collaborateur : Emmanuel Dayer

**Projet No 36 33 00 33** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Atelier d'architecture**  
F. Amrhein et Ph. von Streng, Morges

Collaborateur : Michel Graber

Spécialistes : Marcel Burri, géologue  
Jean-Louis Moret, botaniste  
André Ribi, ingénieur hydraulicien

**Projet No 37 69 69 69** \_\_\_\_\_

Auteur : **Jean-Louis Béguin, architecte FSAI, Auvernier**

**Projet No 38 47 11 12** \_\_\_\_\_

Auteurs : **Heinrich Rodel, architecte paysagiste FSAP**  
**Christian Schweitzer, architecte, Massagno**  
**Sergio Notari, designer, Manno**  
**Patrick Gemmet, designer paysagiste, Massagno**

**10.            DIVERS**

---

L'exposition publique des projets sera ouverte du 3 au 12 octobre à 16h00, tous les jours de 13h00 à 20h00, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre.

La présentation officielle des résultats du concours, présidée par M. le Conseiller d'Etat Bernard Bornet, président du Gouvernement valaisan, chef du Département des travaux publics, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, aura lieu en présence d'une délégation du jury,

**vendredi 5 octobre 1990, à 17 heures**

**à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre**

Les concurrents des projets non primés et non achetés sont invités à retirer leurs documents auprès du Service de l'Edilité et de l'Urbanisme, Hôtel de Ville, 3960 Sierre, entre le 12 novembre 1990 et le 21 janvier 1991. Passé ce délai, ils seront archivés par la Commune de Sierre.